



biens communs comment (co)gérer ce qui est à tous ?



etopia_ oIKOs



GREEN EUROPEAN FOUNDATION

**LES BIENS COMMUNS:
COMMENT (CO)GÉRER
CE QUI EST À TOUS ?**

ACTES DU COLLOQUE DU 9 MARS 2012 À BRUXELLES

AUTEURS :

DAVID BOLLIER, ISABELLE CASSIERS, TOM DEDEURWAERDERE, TINE DE MOOR, MOHSSIN EL GHABRI, GHISLAIN ERREMBULT, LOUISE KNOPS, BENOÎT LECHAT, AURÉLIE MARECHAL, VALÉRIE PEUGEOT, MAARTEN ROELS, PABLO SERVIGNE, ARNAUD ZACHARIE.

COORDINATEUR :

GHISLAIN ERREMBULT

ORGANISATEURS :

ETOPIA, OIKOS, GREEN EUROPEAN FOUNDATION

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION-----	5
ECLAIRCISSEMENT CONCEPTUEL -----	7
LES COMMUNS, ADN D'UN RENOUVEAU DE LA CULTURE POLITIQUE -----	11
LIBRES SAVOIRS: LES BIENS COMMUNS DE LA CONNAISSANCE -----	17
LA NATURE POUR TOUS, ET PAR TOUS: LES BIENS COMMUNS D'INFRASTRUCTURE ÉCOLOGIQUE -----	24
CONSTRUIRE UN AUTRE SYSTÈME: LES BIENS COMMUNS PRODUITS COLLECTIVEMENT -----	29
SE RÉAPPROPRIER LA FINANCE ET L'ÉCONOMIE: LES BIENS COMMUNS ÉCONOMIQUES -----	37
PARTAGER SANS POSSÉDER: LE PATRIMOINE GÉNÉTIQUE COMME BIEN COMMUN -----	44
CONCLUSION: LES BIENS COMMUNS POUR RÉINVENTER LA PROSPÉRITÉ ? -----	51
ANNEXE : PROGRAMME DU COLLOQUE -----	54

INTRODUCTION

Nous ne le savons que trop bien, notre civilisation planétaire se trouve prise dans des crises multiples: environnementale, sociale, économique mais aussi démocratique et culturelle. Nous n'avons jamais été aussi riches et pourtant les inégalités augmentent tous les jours. Nous avons atteint un développement scientifique et technologique élevé, mais au prix d'une dégradation environnementale sans précédent. La crise économique, principalement provoquée par l'irresponsabilité de certains acteurs privés financiers, rend les pays occidentaux endettés incapables d'entrevoir le bout du tunnel ailleurs qu'au sein du crédo habituel de la croissance et de l'austérité. Dans ce contexte, le repli sur soi, le recul des liens sociaux et de la démocratie semblent faire leur chemin, mettant à mal notre prospérité commune.

L'approche des biens communs (commons en anglais) nous offre des pistes de sortie face à ces nombreux obstacles. Elle a été développée depuis de nombreuses années, et popularisée notamment par les travaux d'Elinor Ostrom, prix Nobel d'économie. Ostrom a mis en lumière la façon dont des communautés dans le monde entier s'organisent pour gérer en commun des ressources naturelles (rivière, forêt, etc.). Pour en éviter la surexploitation, les communautés se donnent des normes et des règles, et, au rythme des expérimentations, parviennent non seulement à protéger durablement leurs ressources mais également à renforcer les liens sociaux qui les animent.

Outre les ressources naturelles, l'approche des biens communs permet de repenser la production et la gestion de différents biens (culture, transport, logement, etc.) et leur réappropriation collective par les citoyens, au delà de la dichotomie traditionnelle Etat/marché. Au carrefour du social, de l'environnemental et de l'économique, les biens communs sont un outil pour réinventer ensemble une prospérité partagée.

Oikos, GEF et Etopia se sont unis pour nous introduire à ce terme de biens communs et débattre de ses multiples facettes, notamment grâce à l'apport d'experts étrangers. Après une introduction générale à la notion de biens communs, chaque intervenant en explorera un champ d'application particulier: la connaissance, les ressources naturelles, les infrastructures collectives, l'économie et le patrimoine génétique.

Ce colloque se veut comme une entrée en matière. Que considère-t-on comme un bien commun ? Quelle est la place du citoyen, du politique et de l'entreprise privée ? Comment articuler les biens communs avec le modèle économique dominant ? Quel mode d'organisation adopter ? Quels enjeux politiques ? Autant de questions qui seront esquissées aujourd'hui pour susciter la discussion autour de ce thème porteur d'espoir pour notre futur et celui de notre planète.

CHRISTOPHE DERENNE, ETOPIA
DIRK HOLEMANS, OIKOS
LEONORE GEWESSLER, GEF

ECLAIRCISSEMENT CONCEPTUEL

TINE DE MOOR, UNIVERSITEIT UTRECHT, PAYS-BAS

QUE SONT LES BIENS COMMUNS ?

Les biens communs ou *commons* en anglais couvrent une multitude de biens ou de ressources allant du plus tangible - ex: l'eau - au plus virtuel - ex: le logiciel libre -, en passant par le réseau de vélos partagés d'une ville. Ils sont caractérisés par une diversité de modes de production et de gestion relevant tantôt d'une communauté, tantôt des pouvoirs publics mais aussi de régimes hybrides. L'important est que les biens communs mobilisent une action collective qui émane d'une communauté ou de réseaux citoyens. Au travers des biens communs, les utilisateurs sont aussi codécideurs du mode de production et de gestion de ceux-ci. L'objectif qui sous-tend les biens communs est la soutenabilité écologique, sociale et économique.

IL ÉTAIT UNE FOIS LES BIENS COMMUNS...

JADIS, UNE PRATIQUE COURANTE POUR GÉRER ET UTILISER LES TERRES EN COMMUN

Le berceau des biens communs se situe dans l'Europe du XII^{ème}-XIII^{ème} siècle. Il était alors question de gérer les usages concurrents du sol entre culture, prairie et bois, principalement lorsque la pression démographique poussait vers l'intensification de l'agriculture et du pâturage. Le concept de bien commun permettait également un arbitrage lors de différends entre seigneur et villageois. Des droits partagés sur un même lopin de terre étaient mis en oeuvre.

Les biens communs constituent une forme institutionnelle historique qui permet l'action collective par laquelle les protagonistes définissent

eux-mêmes le bien commun et la structure institutionnelle qui en assure la pérennité ainsi que les règles d'accès et d'utilisation basées sur un principe de confiance mutuelle et de sanction en cas de transgression des règles communément admises.

LA TOURBIÈRE, UN BIEN COMMUN

Les tourbières alimentaient jadis les habitants des localités en combustible pour chauffer leur maison. La ressource étant rare et ne se reconstituant qu'extrêmement lentement, des règles strictes étaient édictées pour maintenir un certain niveau de stock et une distribution à chaque habitant. L'une d'elles était «Nul n'a le droit ni de vendre ni de donner de la tourbe à qui que ce soit vivant en dehors du village» (Arendonk, Flandre, XV^{ème} siècle).

UN CONCEPT LONGTEMPS OUBLIÉ, REVENANT RÉCEMMENT SUR LE DEVANT DE LA SCÈNE

Plusieurs évolutions ont fait reculer le fait communautaire qui faisait la part belle à l'implication des citoyens et à l'ancrage local. D'abord, les Lumières qui firent de l'individu émancipé l'unité de base de la société. Ensuite, la constitution des Etats-Nations par laquelle la société devint centralisée. Ce fut désormais à L'Etat qu'échut de définir le cadre économique et les formes des institutions légalement acceptables. Enfin, le modèle de l'économie de marché qui allait mener à la surexploitation. Ces trois évolutions conduisirent, dans le milieu du XIX^{ème} siècle, à la dissolution des terres communales ou détenues en commun à travers toute l'Europe de l'Ouest.

En 1968, le biologiste américain Hardin offrit au monde une puissante métaphore en publiant dans le magazine Science un article intitulé « *The Tragedy of the Commons* » (« La tragédie des communs », voir encadré). Pour lui, le destin inévitable d'un pâturage abandonné au commun est la surexploitation, qui pourra être évitée par la reconnaissance de la propriété privée ou par le recours à la gestion publique.

LA TRAGÉDIE DES COMMUNS

L'image proposée par Hardin est celle d'un pâturage sur lequel les fermiers mènent leurs troupeaux. Chaque fermier a intérêt à laisser brouter son cheptel davantage que ne le fait le fermier voisin. Si chaque fermier agit de la sorte pour maximiser son profit, le pâturage se dégrade petit à petit, de manière imperceptible au début, mais de manière définitive au bout du compte. C'est la surexploitation. Tel est le destin inévitable d'un pâturage abandonné au commun, selon Hardin.

Des années après, Hardin fut amené à revenir sur son article et précisa alors qu'il s'agissait d'une analyse de la « tragédie des communs *non gérés* ». La métaphore de Hardin se révèle en fait erronée sur trois points: (1) il confondait *bien commun* et *no man's land* - ou *open access* -; (2) il partait du principe que les fermiers *ne parlaient pas entre eux* or les personnes exploitant des ressources en commun échangent beaucoup entre eux. Ils établissent des règles d'accès et d'utilisation des biens communs pour les sauvegarder; (3) il partait du principe que les hommes produisent dans *le but de dégager un profit* or la logique des biens communs vise avant tout la satisfaction des besoins de subsistance des utilisateurs.

Elinor Ostrom propose une vision très enthousiasmante des biens communs dans son ouvrage, paru en 1990, *Governing the commons. The Evolution of Institutions for Collective Action*¹. Ses années de recherche ont été récompensées par le prix Nobel d'économie en 2009. Elinor Ostrom a scruté de très nombreux biens communs. Elle a retenu puis analysé ceux qui étaient en bon état malgré leur utilisation intensive. Pour ceux-là, elle a identifié sept caractéristiques communes qui peuvent servir de principes pour maintenir des biens communs en bon état: (1) des frontières clairement définies qui soient reconnues; (2) des règles d'accès et d'appropriation qui soient en adéquation avec les conditions sociales et environnementales locales; (3) des règles collectives permettant aux utilisateurs des biens communs de participer

¹ Cambridge University Press (traduit en français en 2010, *Gouvernance des biens communs. Pour une nouvelle approche des ressources naturelles*, De Boeck)

à la prise de décisions; (4) un monitoring de l'usage et de l'état du bien commun réalisé par des utilisateurs mandatés par la communauté; (5) une échelle de sanctions graduées à l'encontre de ceux qui outrepassent les règles communautaires; (6) des mécanismes de résolution de conflit qui soient simples et accessibles facilement; (7) l'auto-détermination de la communauté est reconnue et encouragée par les niveaux supérieurs successifs d'autorité.

QUE PEUT-ON APPRENDRE DE LA RECHERCHE SUR LES BIENS COMMUNS ?

L'auto-gouvernance peut fonctionner de manière efficiente. Elle vise à laisser la gestion du bien commun à ceux qui sont en prise directe avec lui. Finalement, en matière agricole, ce sont ceux qui travaillent la terre qui sont le plus à même de la connaître le mieux. Mais il y a certaines conditions préalables à la bonne gestion des biens communs, notamment celle de la reconnaissance et du soutien des niveaux successifs d'autorité de tutelle qui peuvent être rassurées qu'un tel mode de gestion peut faire face sereinement à la pression du mode de marché ou trouver avec lui des interactions intéressantes.

POUR ALLER PLUS LOIN:

www.collective-action.info

Voir aussi: « Biens communs: La prospérité par la partage » Rapport de la Fondation Heinrich Böll, introduction très complète mais accessible au sujet www.boell.de/downloads/20101101_Report_Biens_Communs.pdf

LES COMMUNS, ADN D'UN RENOUVEAU DE LA CULTURE POLITIQUE

DAVID BOLLIER, BLOGUEUR ET ACTIVISTE, ETATS-UNIS

Il est de plus en plus clair que nous atteignons un point de bascule entre un vieux monde qui ne fonctionne plus et un nouveau qui peine à éclore. Et il n'est pas dit que nous ayons trouvé les nouveaux chemins vers le nouvel ordre des choses. Je souhaite vous suggérer pourquoi les communs sont une grande promesse pour nous aider à imaginer et créer un monde plus humain, plus équitable et qui fonctionne mieux. Les communs sont en somme l'ADN ou la trame de fond utile pour réinventer notre économie, notre politique et notre culture.

L'essence des communs n'est pas d'alimenter nos identités sectaires et nos ressentiments sans pour autant nier nos profondes différences. Elle est plutôt de nature collaborative en vue de refonder nos sociétés, tâche urgente s'il en est, tant les contradictions du capitalisme néolibéral sont destructrices.

Nous sommes enserrés par un ordre archaïque de hiérarchies centralisées et par des marchés prédateurs, en particulier par le secteur financier. L'entreprise tentaculaire globalisée, pratiquant la collusion avec l'Etat, est l'archétype de la gouvernance actuelle. Les nombreuses déficiences de ce système de gouvernance deviennent douloureusement évidentes sur les plans pratique, politique, intellectuel et spirituel. Et pourtant, la citadelle du capitalisme néolibérale résiste aux assauts du changement politique.

La subtilité qui fait la force des communs est double, à savoir leur caractère tant généraliste que particulier pour construire un nouvel ordre. Ils permettent de répondre aux préoccupations collectives les plus

larges et de penser les principes, de la participation démocratique, de la transparence et de la justice sociale. Ils s'adressent tant au villageois indien qui partage des semences pour éviter les OGM de Monsanto, qu'au pirate informatique hollandais qui crée une nouvelle forme de monnaie digitale, qu'aux communautés qui se battent pour protéger forêts et pêcheries des investisseurs globaux.

Parce que les communs sont un mariage artistique entre le général et le particulier, la métaphore de l'ADN n'est pas usurpée. Les scientifiques vous diront que l'ADN est intentionnellement basique précisément pour que le code de la vie puisse s'adapter aux circonstances locales. L'ADN n'est ni fixé, ni « normatif » en soi. Il est malléable. Il tient compte de la géographie, des conditions météorologiques, de la culture et des pratiques d'une communauté donnée.

C'est la raison pour laquelle il n'existe pas un inventaire exhaustif des communs. Les communs sont aussi variés que la vie elle-même. Un commun est créé aussitôt qu'une communauté décide qu'elle désire gérer une ressource collectivement, en mettant l'accent sur son accès social, son équité et sa soutenabilité. En ce sens, les communs fonctionnent comme une sorte de nouveau modèle pour une nouvelle culture politique et économique. C'est l'incomplétude des communs qui nous autorise à les faire nôtres et à les adapter aux circonstances particulières et aux ressources concernées. Nous pouvons co-produire et co-gouverner en fonction de nos propres besoins et intérêts. En ce sens, les communs ne sont pas un programme rigide mais plutôt un échafaudage flexible pour construire un nouveau futur pour nous-mêmes.

Le regain d'intérêt pour les communs n'est pas sans lien avec l'agressivité et l'omniprésence de la culture du marché. Elle domine la vie humaine. Le gène humain et la matière physique à l'échelle nano peuvent être objet de propriété. Les mots peuvent être propriété par le biais de la marque déposée. Les notes de musique peuvent être propriété à l'aide de la loi sur le copyright.

Ce que le capitalisme appelle communément *progrès* est de plus en plus ressenti comme *enclosure*. L'enclosure est synonyme de

dépossession de la grande majorité au profit d'une petite minorité, synonyme de privatisation ou de destruction d'une richesse partagée. Pour l'instant, par exemple, a lieu une saisie massive de millions de parcelles de terres de culture et de pâture ainsi que de voies d'eau en Afrique, en Asie et en Amérique latine qui contraignent des communautés à se déplacer. Ces dernières avaient géré la terre comme autant de communs depuis des générations. Aux yeux des marchés, ceci est un progrès énorme étant donné que les paysages dans lesquels vivent ces peuples dans une harmonie soutenable avec la nature sont considérés comme « non développés ». En effet, ils n'ont pas été valorisés pour l'échange marchand et le profit.

Les communs nous donnent un vocabulaire politique pour nommer et argumenter les démarches de récupération des ressources ainsi spoliées à leurs communautés d'origine. Ils nous aident à sortir de la folie de la logique de marché et à développer une nouvelle perspective. Ils nous invitent à repenser certains de nos mots familiers et à nous réorienter dans de nouvelles directions. A titre d'exemple, au lieu de la propriété, les communs se focalisent sur l'*intendance* (« *stewardship* »), c'est à dire la protection de l'intérêt social et écologique sur le long terme.

Pour moi, la plus grande valeur des communs est leur capacité à nous aider à affirmer un autre axe de valeurs. Alors que le marché voit les communs comme inévitablement liés à la surexploitation et à la ruine - une tragédie, comme Garrett Hardin le prétendait en 1968 -, je considère les communs comme hautement *générateurs*. Ils créent toute sorte de valeurs - ressources matérielles, connexion sociale, sentiment d'identité et d'appartenance. Mais, bien sûr, aux yeux du marché, ces choses sont invisibles.

Il est important de noter que les communs ne sont pas juste une ressource. C'est une ressource *plus* une communauté *plus* ses protocoles sociaux et ses valeurs pour gérer les ressources partagées. Les communs sont un paradigme socio-économique. C'est un système social pour la co-production et la co-gouvernance. Ce mariage de la production et de la gouvernance par les communs est significatif puisqu'il apporte une réponse à bien des problèmes les plus contrariants du capitalisme.

Les communs peuvent nous aider à :

- *contrôler les externalités du marché.* Les marchés ne peuvent s'empêcher d'externaliser les coûts par essence-même de la maximisation du profit. Les marchés aiment déguiser leurs coûts effectifs pour les déplacer vers d'autres acteurs et ensuite maquiller la comptabilité pour qu'ils puissent être ignorés. Parler des communs, c'est nommer les externalités pour les réduire et les contrôler.
- *limiter la monétisation.* Le capitalisme de marché comporte un désagréable impératif de monétisation de toute forme de valeur en une métrique unique connue comme étant le prix. Une fois que vous faites en sorte que toute valeur se plie au prix, vous n'avez plus besoin d'éthique. Les communs affirment que certaines choses doivent rester inaliénables et que la valeur est un concept beaucoup plus riche que le seul prix.
- *tendre vers une économie à l'équilibre* (par opposition à la croissance). Le marché extirpe des communs tout le profit possible en poussant toute ressource dans la machine du marché. Ensuite, tout ce qui ne peut être monétisé et rendu profitable est purement et simplement déversé dans les communs en tant que déchet. Les communs interrompent ce cycle infernal et construisent des modèles plus stables et non-destructifs d'approvisionnement. Il s'agit de cultiver une logique de suffisance.
- *travailler au bien commun, pas seulement au bien individuel.* Le capitalisme moderne se concentre sur les individus, sur les droits individuels de propriété et sur les gains à court terme. En conséquence, dans les lois occidentales, les préjudices sont lourds à l'encontre de l'intendance collective et de l'engagement à long terme. Mais les communs permettent de développer des instruments légaux et des normes sociales en faveur des intérêts collectifs (ex: General Public Licence pour des logiciels libres, Creative Commons pour les contenus digitaux et les Land Trust pour l'accès à la terre et au logement).
- *reconnecter les gens à la nature et les gens entre eux.* Nous nous imaginons que les êtres humains sont de super créatures

anhistoriques détachées de la nature et qui la contrôlent avec une objectivité cartésienne impartiale. La dualité esprit-corps nous conduit aussi à croire qu'objectivité et subjectivité sont différentes. Si nous voulons apprendre à travailler de façon respectueuse avec la nature, plutôt que de l'exploiter purement comme un « autre », nous devons reconnaître que l'humanité fait partie de la nature et de ses processus. Les communs nous y aident.

- *reconceptualiser le développement*. Pour des générations, le « développement » a consisté en un défi, celui d'amener les marchés occidentaux et le matérialisme aux pays pauvres et celui de transformer chacun en homo oeconomicus, le consommateur rationnel maximisant son utilité. Mais les communs proposent un cadre permettant de redéfinir le développement. Ceci exige de nous, de réintégrer la production et la gouvernance pour une plus grande responsabilité.

Si « *un autre monde est possible* », les communs nous aident en donnant à ce slogan un plan détaillé avec une cohérence philosophique. Ils nous livrent divers modèles avec des alternatives qui fonctionnent (l'urbanisme P2P, l'échange de semences, le logiciel libre, les ressources éducatives libres, le mouvement slow food, le mouvement des villes en transition, les communs de pêcheries, forêts et terres de culture, etc.).

Blog de David Bollier: www.bollier.org/

LES COMMUNS, UN MODÈLE POUR NOTRE FUTUR
(GRANDE CONFÉRENCE DE DAVID BOLLIER)

L'enclosure matérialisée par un nombre croissant de domaines sur lesquels s'applique un régime de propriété privée est plus le reflet de la tragédie du marché que celle des communs. Le couple marché-Etat est largement incapable de se mettre des limites ou de déclarer certains éléments de la nature, de la culture ou de la communauté comme étant inaliénables. Par contraste, les communs nous donne un vocabulaire pour écrire un récit qui réenchante notre imaginaire, pour nous aider à reconnaître la richesse créée socialement. Et, fait surprenant, les communs sont «productifs» par eux-mêmes d'une richesse qui n'est pas sonante et trébuchante mais plutôt qualitative en termes écologiques et sociaux.

Je suis profondément convaincu que le paradigme des communs peut nous aider à réimaginer la politique, la gouvernance, l'économie et la culture. Ils ont plusieurs vertus: (1) ils ne sont pas une idéologie. Ils proposent une vision du monde et une sensibilité qui est universelle dans son esprit et dans son analyse; (2) les communs ont une histoire juridique vénérable qui remonte jusqu'à l'empire romain en passant par la Grande Charte² qui est instructive pour les temps actuels; (3) ils constituent un cadre intellectuel et un corpus étayé critique à l'égard de la culture du marché. Ils permettent de redécouvrir la coopération humaine et la communauté humaine; (4) ils consistent en un riche éventail de modèles qui fonctionnent et qui, dans de nombreux cas, surpassent le marché et l'Etat.

Heureusement, un grand nombre de «commoners» à travers le monde reconnaissent ces traits de caractères aux communs pour développer de nouveaux modes de gouvernance, pour oeuvrer à une stabilité sociale et un renouveau écologique. Cette tendance est susceptible de croître dans les années à venir.

2 www.fr.wikipedia.org/wiki/Magna_Carta

LIBRES SAVOIRS: LES BIENS COMMUNS DE LA CONNAISSANCE

VALÉRIE PEUGEOT, PRÉSIDENTE DE VECAM,
(RÉFLEXION ET ACTION POUR L'INTERNET CITOYEN), FRANCE

LES BIENS COMMUNS DE LA CONNAISSANCE, HORIZON EN CONSTRUCTION

Peut-on indéfiniment arrêter l'eau de couler ? C'est la question qui surgit quand on observe les constructions successives de barrages auxquels travaillent ardemment les zélateurs de la propriété intellectuelle, s'épuisant à démontrer que la connaissance peut être cloisonnée, enfermée, appropriée. Depuis plus d'un demi-siècle, nous avons vu se construire sous nos yeux une fable collective. Une fable qui affirme que l'information et les savoirs dont elle est le véhicule, constituent le pétrole du XXI^{ème} siècle, qui soutient que, en stimulant l'innovation et la création, seul le régime de la propriété peut nous permettre de tirer parti de cette ressource. Une narration collective qui prétend que les œuvres de l'esprit sont des biens comme les autres, que la propriété et les échanges marchands sont les seuls moyens d'éviter que les humains ne les dégradent.

Au pétrole, nous opposons l'eau et sa propension naturelle à se répandre. A l'encontre de la fable, nous invitons et l'histoire et l'économie. L'histoire nous montre que de tout temps et en tout lieu, d'autres modèles de gestion et de circulation des savoirs ont existé. Ceci est vrai tant du côté des arts où les plus grands se sont toujours « juchés sur les épaules des géants »³, que du design⁴ ou bien entendu des savoirs agricoles

3 Rappelons-nous les Ménines de Picasso, empruntant à Velasquez

4 Thomas Chippendale avait écrit un manuel dans lequel il décrivait par le menu la manière de fabriquer ses propres meubles, ouvrant ainsi la voie à des personnalisations créatives de ses œuvres www.internetactu.net/2009/06/24/les-enjeux-de-la-fabrication-personnelle/

et médicaux, transmis de génération en génération entre paysans, permettant une amélioration incrémentale des semences et des médecines. L'économie nous apprend que les ressources informationnelles numérisées présentent des caractéristiques particulières: reproductibles à un coût marginal tendant vers zéro, elles ne privent pas leur détenteur initial de leur jouissance lorsqu'il la partage (bien non rival), ébranlant ainsi à sa racine le principe de rareté sur lequel est bâti toute notre pensée économique depuis Adam Smith et Ricardo.

Dans un même temps, deux phénomènes se percutent: les individus, au Nord comme au Sud, sont de plus en plus outillés, notamment de téléphones mobiles équipés de nombreuses applications, leur permettant tout à la fois de capter, créer, transmettre des informations ; mariés aux réseaux numériques, ils favorisent l'émergence de nouvelles pratiques de partage et de cocréation horizontalisées. Pratiques qui ne s'expliquent pas par une soudaine vertu altruiste des foules, mais par des motivations aussi différentes que le plaisir à participer à un projet collectif, la reconnaissance reçue en retour, la réponse à un besoin immédiat non satisfait par le marché, l'envie d'investir son temps libre dans un projet qui fasse sens. Collaborer à l'écriture d'un logiciel, corriger une entrée dans wikipedia, concevoir un circuit électronique ouvert⁵, recommander le dernier film vu à un ami, prêter un livre numérique ou inventer à distance une voiture à faible consommation énergétique⁶, toutes ces actions, des plus infimes aux plus ambitieuses, participent d'une économie collaborative, qui échappe aux canons traditionnels de l'économie de la rareté.

Face à ces pratiques de partage qui les déstabilisent en profondeur, les industries issues de l'ancienne économie (industries culturelles, industrie logicielle notamment) et les pouvoirs publics cherchent à retourner en terre connue: celle de la rareté. Pour ce faire ils convoquent trois armes: la culpabilité (le partage, c'est du vol !), des dispositifs techniques (ex: les DRM qui verrouillent les CD et les DVD) et surtout la loi. Allongements successifs du droit d'auteur, grignotage progressif du domaine public, organisation

5 www.arduino.cc/

6 www.wikispeed.com/

mondiale de la propriété intellectuelle cherchant à en unifier le champ quel que soit l'état de développement des pays, adoption de dispositifs nationaux et supranationaux – IPRED⁷ – de répression des logiques de partage, négociation dans le secret d'un traité – ACTA⁸ –... les réglementations se succèdent et s'universalisent, s'imposant aux pays qui comme l'Inde n'ont pas traditionnellement une culture de la propriété intellectuelle.

Ces approches défensives paraissent à la fois inefficaces – les dispositifs techniques sont rapidement craqués –, anachroniques – elles constituent une négation de la radicalité de la rupture économique apportée par le numérique –, liberticides – c'est au nom de la propriété intellectuelle que des dispositifs de surveillance sont mis en place –, et surtout contre-productives d'un point de vue strictement économique. Au lieu d'inventer collectivement les modèles d'affaires susceptibles d'accompagner une économie du partage, les castors de la propriété intellectuelle s'échinent à construire des barrages pour limiter la circulation des créations et connaissances.

Pourtant les outils opérationnels et conceptuels existent. Certains secteurs, comme le logiciel libre, ont réussi à inventer les outils juridiques adaptés à leurs spécificités (ex: la licence GPL⁹) et à démontrer leur robustesse économique¹⁰. D'autres s'essayent à inventer des alternatives pérennes avec des réflexions autour de la licence globale ou de la contribution créative¹¹ destinées au secteur de la création musicale et cinématographique.

Plus globalement, la pensée sur les biens communs telle qu'elle a pu être élaborée notamment par Karl Polanyi¹², puis amplifiée et étayée par la prix Nobel d'économie Elinor Ostrom - qui vient de décéder¹³-, nous offre le cadre intellectuel nécessaire pour donner à ces alternatives la

7 www.laquadrature.net/fr/directive-anti-partage-ipred

8 www.laquadrature.net/fr/ACTA

9 www.fr.wikipedia.org/wiki/Licence_publique_g%C3%A9n%C3%A9rale_GNU

10 www.april.org/indicateurs-economiques-du-libre

11 Sharing, Philippe Aigrain, 2012, paigrain.debatpublic.net/?page_id=3968 et paigrain.debatpublic.net/?p=4451

12 La grande transformation, Karl Polanyi, Gallimard 1983 (édition d'origine 1944)

13 Elinor Ostrom ou la réinvention des biens communs, hommage d'Hervé Le Crosnier, blog.mondediplo.net/2012-06-15-Elinor-Ostrom-ou-la-reinvention-des-biens-communs

cohérence et la solidité dont elles ont besoin pour pénétrer à la fois nos modèles culturels et politiques.

Cette théorie opérante tire sa force d'au moins deux caractéristiques. Tout d'abord les biens communs ne s'opposent pas aux sphères du marché et de la puissance publique. Tout à la fois, ils les endiguent dans leurs excès (ex: les biens communs sont convoqués par le sommet des peuples à Rio+20 pour s'opposer à une réponse à la crise écologique par la marchandisation de la nature¹⁴), les complètent dans leurs insuffisances (ex: l'incapacité à inventer un modèle alternatif de financement de la culture, mentionné précédemment), les bousculent dans leur cécité (ex: les risques d'appauvrissement culturel lié au rétrécissement du domaine public¹⁵) mais ne s'y substituent pas. Non totalisante, la pensée des biens communs est diverse, et peut diffuser dans la société portée par une multiplicité d'acteurs, sur un mode incrémental. Cette diffusion progressive ne l'exempte pas d'adversaires et de conflits, comme on a pu le constater au moment de la tentative échouée de breveter le logiciel dans l'Union Européenne¹⁶, ou comme on l'observe actuellement avec les nombreux mouvements de protestation contre ACTA¹⁷.

L'autre caractéristique qui fait la force de cette pensée, c'est son exigence. Penser les biens communs, c'est à la fois s'intéresser à une ressource et aux moyens de son partage, de sa mise à disposition, mais c'est aussi imaginer les modes de gouvernance qui vont protéger cette même ressource des dangers qui la menacent – prévarication, passager clandestin... - et les modèles économiques qui vont en assurer la pérennité et le développement.

Article scientifique, support pédagogique, base de métadonnées musicales, entrée encyclopédique, code générique d'une plante, description moléculaire d'un médicament, vidéo, code d'un logiciel, design d'un dispositif technique,

14 www.rio20.net/fr/documentos/la-nature-est-un-bien-commun-pas-une-marchandise-non-a-leur-economie-verte

15 www.communia-project.eu/final-report/

16 bat8.inria.fr/~lang/ecrits/liste/brevet.html

17 www.pcinpact.com/news/71531-acta-manifestations-juin-opposition.htm

micro-invention du paysan¹⁸, données produites par la foule¹⁹, etc. Les connaissances, savoirs et œuvres de l'esprit sont toutes potentiellement candidates à devenir une ressource en biens communs.

Encore faut-il que cela soit à la fois possible et souhaitable. Possible grâce à un ensemble de règles qui en assureront la protection vis-à-vis des parties qui ne sont pas prenantes à la communauté de partage. Ces règles de gouvernance se construisent aujourd'hui. Les licences en sont une déclinaison particulièrement visible: à côté des licences du logiciel libre, apparaissent des licences destinées à protéger les œuvres de l'esprit tout en facilitant leur circulation (Creative Commons), les données (ex: licences de la Open Knowledge Foundation²⁰), le hardware et le graphisme²¹. Mais ces règles peuvent aussi être définies à l'intérieur d'une communauté plus restreinte, sous forme moins codée, comme au sein d'un village ou d'une communauté paysanne.

Possible également grâce à un modèle économique qui permette de prendre en compte la valeur d'usage plus que la valeur d'échange. Le logiciel libre s'est construit à la fois sur un modèle réputationnel²² et serviciel: les entreprises du libre commercialisent non pas l'accès au logiciel mais les services – de formation, d'adaptation aux besoins spécifiques du client, de distribution, etc. - qui vont autour. Ce modèle serviciel tend aujourd'hui à se répandre à d'autres secteurs, y compris dans l'économie matérielle (ex: je choisis de partager ma machine à laver moyennant une somme modique²³). L'adhésion, le don ou la contribution volontaire sont également très présents dans les modèles des biens communs. Modèles auxquels s'ajoutent des approches hybrides, des subventions publiques ou privées venant compléter les contributions précédentes (ex: Google est un des donateurs de Wikipedia).

18 Comme de déclencher l'arrosage de son champs avec un téléphone mobile

19 Comme la cartographie collaborative d'open street map www.openstreetmap.fr/

20 www.opendefinition.org/licenses/

21 www.en.wikipedia.org/wiki/Open-source_hardware#Licenses

22 Le contributeur bénévole tire parti de cet apport aux biens communs par la réputation qu'il se construit et qu'il pourra valoriser professionnellement.

23 www.lamachineduvoisin.fr/

Pour autant, choisir de placer une ressource dans un régime de partage collectif est-il toujours souhaitable ? Vouloir répondre à cette question, c'est s'en poser trois autres au préalable. Tout d'abord, quel sera le régime qui permettra le mieux à cette ressource non seulement de perdurer, donc d'être protégée, mais aussi de se renouveler ? La réponse n'est pas automatique. Au regard de la taille de la communauté concernée ou de la lourdeur des investissements nécessaires pour faire grandir cette ressource, la puissance publique – Etat, collectivité locale – ou le marché peuvent sembler dans certains cas plus adaptés. Ensuite, quel sera le régime qui favorisera le plus la contribution, la participation, le lien social, l'innovation, encourageant ainsi des sociétés créatives et riches de leurs rapports humains ? Enfin, question tout aussi fondamentale: qui, des biens communs, du marché ou de l'Etat, sera le mieux à même d'assurer un partage de la ressource avec le plus grand nombre, de la redistribuer au mieux, répondant ainsi à des objectifs de justice sociale ?

Lorsque l'approche en biens communs nous permet de répondre positivement à ces trois interrogations, le doute n'est plus de mise. Reste alors à convoquer notre imaginaire politique et économique, car les biens communs ne se décrètent pas, ils se construisent par une démarche d'innovation collective permanente.

De nombreux articles sont disponibles sur le site de l'association Vecam: www.vecam.org/

LES BIENS COMMUNS DE LA CONNAISSANCE POUR RENOUVELER LA PENSÉE

On ne saurait envisager de progrès pour l'humanité sans partage des connaissances. A l'heure du numérique, la connaissance circule et se partage facilement, elle permet alors une coopération entre les différentes communautés humaines, une émulation saine et la production de nouveaux savoirs. Les biens communs de la connaissance visent le renouvellement de la pensée économique et politique. En ce sens, les biens communs de la connaissance sont un défi d'avenir, « une utopie pragmatique » auquel le XXI^{ème} siècle devra apporter une réponse progressiste.

La santé, la production culturelle, les logiciels, les publications scientifiques, les semences, les questions juridiques sont quelques-uns des champs parcourus par les producteurs de biens communs de la connaissance de par le monde.

Quatre pistes d'actions exprimées:

- *La production intellectuelle, et notamment les publications scientifiques doivent être accessibles au plus grand nombre. Nombres d'instituts de recherche, de fondations scientifiques profitent de la « subsidiation » publique. Il doit être dès lors exigé, en échange, que ces producteurs de savoirs permettent un accès libre à ces connaissances.*
 - *Les pouvoirs publics doivent donner l'exemple en utilisant des logiciels libres, ceux-ci n'étant généralement pas moins efficaces que les logiciels payants quand ce n'est pas le contraire. Par ailleurs, c'est là une manière de réaliser des économies importantes dans les frais de fonctionnement des administrations publiques tout en promouvant un usage progressiste de ces outils de la connaissance.*
 - *Le droit à l'oubli est un souci partagé par un grand nombre de citoyens. L'omnipotence et surpuissance de Google effraie et interroge sur les limites de la protection de la vie privée. Il faut garantir un droit à l'oubli dans les textes de loi.*
 - *ACTA apparait comme la question la plus urgente sur la plan politique. Tout le monde s'accorde à dire qu'il convient de pérenniser la mobilisation citoyenne sur la question, notamment pour faire pression sur l'attitude européenne sur ce projet d'accord qui menace les libertés publiques.*
-

LA NATURE POUR TOUS, ET PAR TOUS: LES BIENS COMMUNS D'INFRASTRUCTURE ÉCOLOGIQUE

PABLO SERVIGNE, ASBL BARRICADE, LIÈGE

Comment prendre soin de la terre ? Les forêts, les ruisseaux, les zones de pêche, la biodiversité, le climat, le vent, le silence, etc. ? Ces choses si complexes et si fragiles, ces processus dynamiques sans cesse renouvelés et dans lesquelles on puise sans compter. Que faire pour les protéger de notre économie boulimique ? Faut-il tout privatiser ? Voter plus de lois et de normes ? Organiser plus de sommets internationaux ? Changer les programmes d'éducation ?

UN NOUVEAU PARADIGME

Il existe une piste crédible. Elle part d'une nouvelle conception de la science, qui explore la complexité de la nature, étudie son instabilité, ses lois du chaos, ses principes d'auto-organisation, d'émergence ou de systémique. C'est la « nouvelle alliance » (Prigogine et Stengers, 1978). Ce nouveau paradigme a touché les sciences politiques par l'intermédiaire d'Elinor Ostrom, qui a passé quarante années à démonter le mythe de la tragédie des biens communs. Ce mythe qui veut qu'en présence d'un bien commun (une pâture), les individus (qui ne pensent qu'à maximiser leur profit) finissent par épuiser la ressource (surpâturage). Le message de ce mythe était clair: la solution à cette tragédie passe soit par une privatisation, soit par une gestion publique par un organisme omnipotent et omniscient. Mais ces deux solutions s'appuient toutes deux sur des

visions pessimistes de l'être humain, égoïste et incapable de coopérer. Or, dans la réalité, les gens se parlent et sont capables de s'organiser pour gérer leur bien commun. Les recherches d'Ostrom le démontrent. C'est cette brèche conceptuelle qui nous intéresse et dans laquelle on doit aujourd'hui s'engouffrer.

Exemple. En 1998, à la frontière entre la Mongolie, la Russie et la Chine, une photo satellite montre des différences significatives de surpâturage. Les pâturages sont gérés traditionnellement par une propriété collective et nomade. Or, en Russie et en Chine, les gouvernements ont nationalisé les pâtures, et plus tard en Chine, elles ont été privatisées. En Mongolie, la gestion est restée nomade et basée sur des propriétés collectives. On y observe des taux de dégradation de 9 % en moyenne. En Chine (privé) et en Russie (Etat), on observe des taux moyens de dégradation de l'ordre de 50 % (allant jusqu'à 75 %).

UNE ABONDANCE DE PREUVES

C'est en remplaçant simplement l'hypothèse de l'Homo oeconomicus par l'hypothèse que les humains savent communiquer, sont irrationnels et sensibles aux normes et à la réputation, qu'Ostrom a pu faire ses observations. En étudiant des systèmes de gestion de ressources naturelles dans le monde entier (irrigation, forêts, nappes phréatiques...), Ostrom et ses collègues ont réussi à faire émerger des principes qui garantissent le bon fonctionnement des biens communs pour des ressources naturelles locales et à petite échelle. Ces résultats sont résumés dans le livre *La gouvernance des biens communs* (Ostrom 1990), un livre qui a déjà vingt-deux ans ! Les principes sont énoncés par Tine De Moor ci-dessus, et sont nourris par des dizaines d'années de résultats expérimentaux et d'observations de terrain.

Exemple récent. En 2010, dans les montagnes éthiopiennes, un groupe de chercheurs a étudié trente-neuf communautés locales de gestion de forêts. Ils ont d'abord testé les parties-prenantes par des jeux économiques (pour déterminer la propension à coopérer et/ou à frauder), puis ont comparé ces résultats aux rendements des forêts de

chaque communauté. Les forêts les mieux gérées sont celles qui ont le plus grand nombre de coopérateurs, celles qui sont plus proches d'un accès au marché, qui sont plus anciennes, qui ont un leadership local de qualité, et celles où les coopérateurs investissent le plus (car ça leur coûte) pour le contrôle des fraudeurs (Rustagi et *al.* 2010).

LES SOLUTIONS SIMPLES ET UNIQUES SONT À ÉVITER

Il est donc désormais permis de penser que des personnes qui dépendent d'une ressource naturelle locale puissent s'entendre, s'auto-organiser, coopérer et agir pour le bien commun. Ce n'est pas une utopie, il existe des alternatives au tout-marché ou au tout-Etat. Car ces deux solutions se sont révélées être désastreuses pour la gestion des biens communs. L'un des principaux apports d'Ostrom est finalement d'avoir montré que rien n'était tout blanc ou tout noir, et que les solutions simples et uniques n'existent pas. De fait, il ne s'agit pas d'interdire le marché ou d'abolir l'Etat pour gérer tout uniquement par les biens communs. Il s'agit désormais de comprendre comment ces trois piliers (privé, public et commun) peuvent interagir, se compléter et coexister.

Exemples. Des semences d'un jardin (privé) distribuées au quartier participent au bien commun de la biodiversité. L'Etat peut favoriser la gestion locale communautaire des biens communs que sont les rivières (contrats de rivières).

À grande échelle (climat, biodiversité, océans...), les problèmes sont plus complexes. Vincent et Elinor Ostrom proposent dans ce cas une « gouvernance polycentrique », c'est-à-dire un dialogue entre parties prenantes officielles et scientifiques, des institutions complexes, redondantes et stratifiées, un mix de types institutionnels différents, et un design d'institutions qui facilitent l'expérimentation, l'apprentissage, et le changement (Ostrom 2005). Bref, conserver la biodiversité institutionnelle.

À RETENIR

Entre le pessimisme radical et l'optimisme béat, une brèche a été ouverte par les travaux d'Ostrom. Elle stimule notre imaginaire et permet de

plonger dans la complexité des comportements humains. Il faut désormais s'attacher à comprendre pourquoi et comment certains facteurs favorisent ou détruisent la coopération dans les groupes. C'est l'enjeu majeur de notre époque. Car sans coopération, il n'y a pas de gouvernance, donc pas de biens communs... et bientôt plus de ressources naturelles.

RÉFÉRENCES

Ostrom, E., Baechler, L. (2010) Gouvernance des biens communs. Pour une nouvelle approche des ressources naturelles. De Boeck, Bruxelles.

Ostrom, E. (2005) Understanding Institutional Diversity. Princeton University Press.

Prigogine & Stengers (1978) La nouvelle alliance. Gallimard, Paris.

Rustagi *et al.* (2010) Conditional Cooperation and Costly Monitoring Explain Success in Forest Commons Management. *Science* 330: 961-965.

Sneath (1998) State Policy and Pasture Degradation in Inner Asia. *Science* 281: 1147-1148.

Voir également les articles sur www.barricade.be/

QUI DOIT GÉRER L'EAU ?

«Tous les hommes sont originaires (...) en possession légitime du sol (...). Ils ont le droit d'être là où la nature les a placés. La possession (...) est une possession commune, à cause de l'unité de lieu que représente la surface sphérique de la terre (...)» disait le philosophe Emmanuel Kant.

Les cours d'eau n'ont cure des frontières d'État ou de propriété. Ils leur ont préexisté. Ils leur succéderont. Mais comment inventer une gestion de ce bien transversal et transfrontalier qui en assure la qualité, la pérennité et la disponibilité pour tous ?

Il n'est pas évident de dissocier l'usage des biens communs auquel tout individu a droit et le droit de propriété attaché à ces ressources. Le concept de droit de propriété est à ce point ancré dans nos pratiques qu'il englobe le droit d'usage à son profit unique et le droit de détruire (par exemple la forêt amazonienne), à l'image de la tragédie des communs de Hardin. La pratique des biens communs se joue des droits de propriété. Ils peuvent être privés, tantôt individuels tantôt collectifs, publics ou encore les deux à la fois. Ce qui importe, c'est la communauté qui s'organise autour d'une ressource bien définie et qui se donne des règles d'accès et de gestion pour en garantir la pérennité.

Qui doit gérer l'eau ? Il n'est pas aisé de répondre, d'autant plus que chaque réalité est différente tant en terme de communauté que de situation topographique. Et donc il n'existe pas une «best practice» universelle ! Il s'agit de construire une réponse collective avec l'ensemble des personnes concernées. On peut néanmoins tirer les grands traits suivants: la fontaine au centre du village relève de la communauté villageoise, l'approvisionnement en eau de la vallée relève des riverains et des autorités régionales voire supra-régionales. Quant aux ressources globales en eau, ce sont la communauté mondiale et les organisations internationales qui sont compétentes pour les gérer.

Pour aller plus loin : voir le site sur Forum Alternatif Mondial de l'Eau www.fame2012.org/

CONSTRUIRE UN AUTRE SYSTÈME: LES BIENS COMMUNS PRODUITS COLLECTIVEMENT

MAARTEN ROELS, STEUNPUNT DUURZAME ONTWIKKELING,
UNIVERSITEIT GENT

COMMENT LES COMMUNS PEUVENT APPORTER UNE ALTERNATIVE À LA VOIE DOMINANTE MORTIFÈRE DE L'AGRICULTURE CONTEMPORAINE ? (ETUDE DU CAS TERRE-EN-VUE)

Alors que l'agriculture est probablement la voie principale vers la résilience de nos sociétés, le modèle économique et agronomique sur lequel elle repose est extrêmement précaire. Sa forte dépendance aux intrants (engrais chimiques, fongicides, pesticides, etc.), son recours massif à l'énergie non renouvelable et la délocalisation qu'elle entraîne sont au cœur de cette situation. Dans ce contexte, trois tendances dans le secteur agricole méritent une attention particulière: (1) la fragmentation entre zones urbaines et rurales, (2) l'allongement de la chaîne d'approvisionnement alimentaire et (3) la recherche toujours croissante de bénéfices dans les économies d'échelle.

La mobilité et les technologies de l'information nous permettent d'ignorer la distance entre la ville et son arrière-pays. Schématiquement, la production est localisée dans la sphère rurale alors que la consommation l'est dans la sphère urbaine. Pas étonnant donc que peu de citoyens aient conscience de la manière dont leur alimentation est produite, transformée et distribuée. Depuis 2009, plus de la moitié de la population mondiale habite dans un environnement urbain, ce qui signifie que la majorité de la population mondiale ignore comment une ressource aussi élémentaire que la terre est utilisée.

Les fermiers qui défendent une agriculture soutenable, inspirée par l'agroécologie²⁴, rencontrent des obstacles liés à cette situation de fait. Un obstacle majeur est celui de la réduction continue des revenus issus de l'activité de la ferme. Ceci réduit la viabilité économique, la volonté d'expérimenter de nouvelles approches agroécologiques et l'attractivité du secteur agricole. La réduction des revenus n'est pas sans lien avec l'allongement de la chaîne agricole. La part dévolue aux intermédiaires entre producteur et consommateur ne fait que s'accroître. La distance grandissante entre zones rurales et urbaines non seulement accélère ce phénomène mais pousse à la standardisation des productions.

L'accapement des terres par les grandes implantations agricoles semble imparable. Ce phénomène, à la fois cause et conséquence, est largement connu. L'augmentation du prix des terres qui en résulte contribue à la délocalisation de la production vers le Sud, où les terres arables sont souvent moins onéreuses. Ce phénomène étire davantage encore la chaîne d'approvisionnement et la « rationalisation » vers de gigantesques productions de monocultures. Ces différentes tendances s'imbriquent et se catalysent mutuellement.

Quel rôle l'Etat pourrait-il jouer dans le développement d'une agriculture plus soutenable ? Notons d'entrée de jeu qu'un déplacement du pouvoir, tant vertical qu'horizontal, s'opère à la défaveur de l'Etat. Verticalement, les centres du pouvoir évoluent vers les instances supranationales (Union européenne et Nations Unies) ou les instances subnationales plus locales. Horizontalement, le pouvoir de décision est partagé par un nombre croissant d'acteurs issus de champs variés (associations, ONG, syndicats, etc.). Ces déplacements parallèles sont accompagnés d'un glissement des mains du gouvernement vers de nouveaux modes de gouvernance (gouvernance multi-niveaux ou multi-acteurs).

L'agriculture nécessite trois types d'accès: l'accès à la connaissance et au savoir-faire, l'accès au capital et l'accès au marché. Nous ne nous concentrerons ici que sur l'accès à la terre considéré en tant que capital naturel.

²⁴ Pour plus d'information sur le thème de l'agroécologie: www.agroecologie.be

Appuyons-nous sur un cas concret: l'émergence du mouvement *Terre-en-vue*²⁵ en Wallonie. Pour cette organisation, trois facteurs influencent l'accès à la terre: (1) le prix des terres en augmentation, (2) le manque de cadres légaux permettant l'innovation et (3) une politique européenne qui encourage l'accapement des terres.

L'augmentation des prix tient à la spéculation sur les terres agricoles du fait de l'urbanisation, de l'éclosion de zonings industriels et d'infrastructures de transport. Chaque parcelle de terre représente une promesse de valeur économique, activée par la modification de l'affectation officielle des terres à l'agriculture - comme c'était le cas traditionnellement -, en l'absence d'un cadre légal qui les allouerait à l'alimentation de la population.

De plus, les propriétaires qui souhaitent ne proposer leur terre qu'à des producteurs bio manquent de moyens légaux pour le faire. La législation en matière de location de terres ne prévoit pas que des conditions puissent être ajoutées au contrat de bail. Un propriétaire ne peut déterminer de règles d'accès qui imposeraient la culture bio, un plan de culture diversifiée ou un circuit court de distribution. La Politique Agricole Commune (PAC) aggrave cette situation, même si des évolutions positives sont en vue. Cette dernière a poussé les fermes vers la fragilité en les rendant fondamentalement dépendantes des aides d'Etat. Ce système favorise les grandes implantations qui accaparent encore davantage de terres pour bénéficier des aides. Par ailleurs, les fermiers ne bénéficient pas de plans de pension adaptés.

Comment une initiative citoyenne comme le mouvement *Terre-en-vue* propose-t-il un chemin vers un système alimentaire plus résilient ? La charte du mouvement s'est inspirée largement du concept de biens communs tel que défini par Elinor Ostrom en 1990. En 2010, certains membres d'une vingtaine d'ONG impliquées dans les secteurs de l'alimentation, de l'agriculture et des questions socio-économiques ont constitué un réseau de réflexion et d'action appelé « plate-forme pour le soutien à l'agriculture paysanne ». Ce réseau identifie deux champs

²⁵ www.terre-en-vue.be/

d'action: l'autonomie semencière et l'accès à la terre. En février 2011, un groupe spécifique, appelé *Dynamo*, est créé pour élaborer des outils qui permettent de lever les barrières à l'accès à la terre. Ce groupe s'est largement inspiré de l'initiative *Terre de liens*²⁶ en France et des *Land trust*²⁷ allemand, néerlandais ou anglais. L'objectif du groupe *Dynamo* est de développer une ONG, une entreprise coopérative et une fondation qui se renforcent mutuellement pour libérer les terres agricoles de la spéculation, pour leur redonner leur statut de bien commun, pour déterminer les règles de gouvernance et pour donner une terre aux projets agroécologiques. Indépendamment de ce processus, un groupe local de citoyens agit localement en préparant le rachat de terres en vente pour éviter qu'elles ne soient reprises par l'agro-industrie. L'initiative locale est soutenue par le groupe *Dynamo*.

COMMENT LE MOUVEMENT TERRE-EN-VUE APPLIQUE-T-IL LES HUIT PRINCIPES DE GOUVERNANCE PROPOSÉS PAR OSTROM ?

- 1 *Définir clairement les frontières.* D'abord, entre les différents acteurs (fermier, investisseur, chef de projet du mouvement, institution d'Etat), les rôles sont clairement définis. L'autonomie du fermier est reconnue mais dans le respect des principes agroécologiques. L'investisseur, par exemple détenteur de titres de la coopérative, a une voix, peu importe le nombre de titres qu'il détient.
- 2 *Congruence des règles d'accès et d'appropriation avec les conditions locales.* Une des exigences de l'agroécologie est le lien fort entre le pôle production et le pôle consommation. Cette exigence est une priorité du mouvement Terre-en-vue. Ce rapprochement des deux pôles vise à développer un système alimentaire local qui réponde à l'ensemble des besoins en jeu (emploi, lien social, soutenabilité, alimentation de qualité). Cette intégration de l'activité de la ferme dans le tissu de consommation est essentielle car aujourd'hui les fermes exploitant moins de 5 ha tendent à disparaître très rapidement

26 www.terredeliens.org/

27 Voir encadré pour les Community Land Trust dans le domaine du logement.

en Belgique. Le modèle le plus viable qui offre des perspectives est celui du *community supported agriculture*²⁸.

- 3 *Mode de prise de décision collectif*. Dès le début, le mouvement *Terre-en-vue* a appliqué de nouvelles formes de gouvernance collective et a inscrit cette approche dans ses statuts. Comme le suggère Ostrom, il faut distinguer la décision collective liée à la constitution du mouvement et les règles opérationnelles. Les règles constitutionnelles, comme celles contenues dans les statuts, ont été préparées par le groupe Dynamo et ensuite développées par le forum mis en place à cet effet. Les décisions collectives sont préparées par un groupe et ensuite développées par Dynamo. Les règles opérationnelles sont définies par ceux qui les appliquent mais elles s'inscrivent dans le cadre construit. La logique sous-tendue dépasse la dichotomie public-privé pour atteindre des dispositions multi-acteurs et multi-niveaux.
- 4, 5, 6. *Monitoring, échelle de sanctions et mécanisme de résolution de conflit*. Ces trois principes d'Ostrom n'ont pas encore été implémentés au sein du mouvement *Terre-en-vue*.
- 7 *Reconnaissance et soutien extérieurs*. L'ouverture du mouvement à la collaboration tant publique que privée a facilité la volonté des pouvoirs publics de reconnaître sa pertinence et sa légitimité.
- 8 *Entreprises imbriquées*. La mise en réseau a été la force du mouvement depuis le début. Elle est le substrat sur lequel repose sa croissance. Les acteurs supra-locaux ne peuvent rien faire sans les acteurs locaux et inversement. À côté de cette structure, le mouvement recherche également des collaborations avec d'autres champs d'expertise, comme l'inclusion sociale et l'énergie.

En guise de conclusion, on peut dire qu'il n'existe pas de manière unique de gérer les biens communs. Les principes énoncés par Ostrom sont seulement des suggestions qui peuvent assister notre réflexion. On peut souhaiter de voir les biens communs plus comme un processus que comme un produit. À ce titre-là, le mouvement *Terre-en-vue* constitue un processus prometteur.

28 www.csa-netwerk.be (site en Néerlandais seulement)

POUR ALLER PLUS LOIN:

Altieri, M. (1987) *Agroecology, The Science of Sustainable Agriculture*. Colorado: Westview Press.

De Schutter, O. (2010) Report on the right to food.

Francis (2003) *Agroecology: The Ecology of Food Systems*. In: *Journal of Sustainable Agriculture*.

Henderson, E. (1999) *Sharing the Harvest*. Vermont: Chelsea Green Publishing Company.

Petrella, R. (1996) *Le bien commun, Éloge de la solidarité*. Bruxelles: Éditions Labor.

Wezel (2009) *Agroecology as a science, a movement and a practice*. In: *Agronomy for Sustainable Development*.

LE COMMUNITY LAND TRUST (CLT) OU COMMENT
RECONSIDÉRER L'ACCÈS AU LOGEMENT ?

A la frontière des domaines territoriaux et sociaux, un large éventail de préoccupations émergent. De l'agriculture urbaine au logement, une question lancinante: comment accéder à ces biens tant élémentaires que coûteux pour les moins favorisés ?

Le terme «Trust» renvoie à l'alliance entre la propriété du terrain et la propriété du bâti. La collectivité ou CLT - le pouvoir public ou un autre acteur - achète un terrain, en vue de le détenir de manière indéfinie dans le temps, pour le mettre à disposition d'un public cible défavorisé, soit individuellement soit regroupé en association, qui se porte propriétaire du bâti existant ou à venir, et ce à des conditions favorables. Le bâti peut être de type habitation ou bâtiment (commerces, crèches, ...) en fonction des besoins identifiés par le CLT.

Le propriétaire du bâti s'acquitte du prix de la construction dont il est propriétaire et d'une rente de leasing auprès du CLT pour la mise à disposition du sol sous des conditions précises: maintien de l'état du bâti et du sol, prix de revente du bâti le cas échéant établi selon un mode de calcul prédéfini pour éviter la spéculation et permettre à d'autres de se loger à meilleur compte, usage en fonction des prescriptions. Trois types d'acteurs sont impliqués: les propriétaires de bâtis (individuels ou groupés), le politique - puisque l'intérêt public est en jeu - et les coopérateurs qui sont des investisseurs locaux.

Les défis sont nombreux: ce modèle implique un changement de mentalité profond - la propriété du sol est ancrée dans nos cultures -; nos structures économique, politique, juridique et fiscale ne sont actuellement pas facilement compatibles avec le CLT. Au niveau juridique, la forme d'une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) combinée à une ASBL serait à exploiter. Au niveau des pouvoirs publics, les terrains publics devraient recevoir une affectation qui soit aussi publique ou, à tout le moins, collective de manière exclusive. Il s'agit d'un modèle nouveau à généraliser.

Les opportunités sont tout aussi nombreuses: la population aspire à autre chose; les réseaux alternatifs sont de plus en plus vastes et leurs liens d'autant plus solides; les expériences foisonnent et sont les gages d'une expertise accrue; l'appui des pouvoirs publics lorsqu'ils

comprennent et reconnaissent la démarche; le CLT est un meilleur investissement des deniers et terrains publics que bien d'autres politiques. Certaines concrétisations enthousiasmantes comme les quartiers durables à Bruxelles et les klimaat wijken en Flandre laissent présager une avancée significative.

QUELQUES PISTES EN VRAC POUR FAIRE REVIVRE NOS QUARTIERS

Comment insuffler l'esprit communautaire dans mon quartier ? Comment faire face à la solitude des personnes âgées et le fait qu'elles vivent dans des habitations trop grandes pour leurs besoins ? Un conseiller communal souligne que les terrains dont la commune est propriétaire ne peuvent être vendus purement et simplement. Il propose que la commune reste propriétaire du sol tout en rendant possible des projets à visée collective sur celui-ci. Pourquoi ne pas pratiquer le «couchsurfing» qui vise à remplacer l'hôtel par du logement chez l'habitant lors de nos déplacements ? A Gand, le quartier autour de l'abbaye de Saint-Bavon, ensemble abandonné, a été réapproprié par les habitants. Il devient un ensemble de jardins collectifs mais aussi un centre d'animation culturelle. Pourquoi ne pas développer cette pratique ailleurs ? La cuisine est une pièce majeure du logement où se jouent des questions environnementales, pourquoi ne pas accompagner les gens dans la gestion de leur cuisine ? Et si on développait des centres de réparations de vélos: vous venez avec votre vélo au centre pour le réparer vous-même sous la supervision d'un spécialiste qui fournit l'outillage et les pièces (de récupération). Vous pouvez également re-confectionner un vélo complet en recyclant un ancien dévolu à la casse. Vous payez une petite contribution par type de travail.

Pour des alternatives de consommation responsable et solidaire près de chez vous: www.asblrcr.be/

SE RÉAPPROPRIER LA FINANCE ET L'ÉCONO- MIE: LES BIENS COMMUNS ÉCONOMIQUES

ARNAUD ZACHARIE, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU CNCD-11.11.11

LA MONNAIE, BIEN COMMUN DU LOCAL AU GLOBAL

La crise actuelle démontre au quotidien combien la course à la compétitivité mondialisée est susceptible de déboucher sur des catastrophes économiques, sociales et environnementales. En ce sens, elle vient renforcer les arguments de ceux qui soutiennent que la finance et la production peuvent viser d'autres buts que la course aux profits sans limite. C'est notamment l'approche adoptée par la théorie des biens communs économiques. Les exemples en la matière foisonnent et n'ont pas attendu la crise pour se développer, tels que la finance éthique, l'économie solidaire ou les coopératives. C'est également le cas de la monnaie qui, dans certaines circonstances, peut représenter un bien commun du local au global.

LA MONNAIE, BIEN COMMUN LOCAL

La monnaie est un élément central de l'organisation de l'économie. Elle est traditionnellement soutenue par un gouvernement, voire plusieurs dans le cas de l'euro. Toutefois, de nombreuses expériences de monnaies complémentaires utilisées au niveau local ont émergé par le passé, démontrant qu'une monnaie pouvait se développer indépendamment du soutien d'un gouvernement et devenir un mode de paiement autre que la monnaie officielle de l'Etat. On dénombre ainsi près de 3.000 expériences de monnaies locales dans le monde.

L'objectif de ces monnaies locales est soit de relocaliser l'économie et de développer des réseaux locaux entre producteurs et consommateurs au niveau local (services de proximité, circuits courts, etc.), soit de faire le lien entre des besoins non satisfaits et des ressources non utilisées (comme dans le cas des réseaux des systèmes d'échanges locaux).

Ces expériences de monnaies locales sont tout particulièrement importantes en temps de crise. Entre autres exemples, en 1932, la ville de Wörgl instaura une monnaie locale entre juillet 1932 et novembre 1933 pour sortir de la Grande Dépression ; en 2001, pas moins de dix-sept monnaies complémentaires virent le jour en Argentine, à une époque où le pays se dirigeait vers la cessation de paiement ; des monnaies complémentaires voient le jour en Europe depuis le début de la crise de la zone euro.

Ces monnaies locales représentent donc autant de poches de résistance envers un système international instable et fondé sur le profit à court terme.

LA MONNAIE, BIEN COMMUN GLOBAL

Malgré l'impact qu'elles peuvent avoir au niveau local, les monnaies complémentaires ne peuvent à elles-seules stabiliser le système monétaire international, qui fut libéralisé suite à l'abolition des accords de Bretton Woods en 1971. Depuis lors, la compétition monétaire internationale a entraîné le retour des dévaluations compétitives et des bulles spéculatives, débouchant sur des crises financières et monétaires récurrentes qui provoquent des crises économiques et sociales.

C'est pourquoi la réforme du système monétaire international est devenue une nécessité, soutenue par de plus en plus de voix. L'alternative d'un nouveau système s'inspire des projets de John Maynard Keynes qui, à la fin de la Seconde Guerre mondiale, soutenait la création d'un nouveau système international de réserve. Comme l'a souligné la Commission d'experts des Nations unies sur la crise financière, présidée par Joseph Stiglitz: « Quand Keynes a révisé son idée d'une monnaie mondiale dans sa proposition d'une *International Clearing Union*, dans le cadre de la préparation de ce qui devint la conférence de Bretton Woods, son intérêt majeur était l'élimination des ajustements asymétriques entre les pays

excédentaires et les pays en déficit qui menaient à l'insuffisance de la demande globale agrégée et restreignaient les marges de manœuvre politiques nécessaires pour mener des politiques de plein-emploi »²⁹.

En effet, les déséquilibres financiers internationaux sont devenus une source majeure d'instabilité. C'était déjà le cas avant la crise des années 1930, d'où la proposition de Keynes à l'époque, mais la situation s'est gravement dégradée depuis la fin des années 1990. Les déséquilibres financiers internationaux apparaissent lorsque certains pays accumulent des excédents courants importants et d'autres des déficits tout aussi conséquents. Dans le cas où un pays ou une région veut résorber son déficit courant et dégager un excédent, il y aura inévitablement, en contrepartie, un creusement des déficits à d'autres endroits du monde. Lorsque les déficits courants sont excessifs, ils débouchent sur des crises, et lorsque la majorité des pays cherchent à dégager des excédents sans que d'autres acceptent en contrepartie de creuser des déficits, il en résulte des pressions déflationnistes du fait d'une demande insuffisante au niveau mondial et de la surproduction qui en découle.

C'est ce scénario qui a mené à la crise actuelle. Depuis la fin des années 1990, plusieurs pays comme la Chine, le Japon, l'Allemagne et plusieurs pays émergents et exportateurs de pétrole ont dégagé des excédents de plus en plus importants, tandis que d'autres, comme les États-Unis, le Royaume-Uni et les pays d'Europe du Sud (Grèce, Portugal, Espagne, etc.) ont accumulé des déficits. Ces déséquilibres ont illustré l'asymétrie de la croissance mondiale, tirée par la consommation à crédit et l'endettement privé dans les pays en déficit. C'est ainsi lorsque la capacité d'endettement des ménages américains, britanniques et d'Europe du Sud est arrivée à saturation que la crise a éclaté. Une part considérable de l'épargne des pays en excédent avait en effet été placée dans les systèmes financiers des pays en déficit, par le biais des canaux instables de la globalisation, jusqu'à ce que des produits financiers jugés sûrs par les analystes financiers se révèlent des produits toxiques et déstabilisent l'ensemble du système financier mondial.

²⁹ United Nations Conference on the World Financial and Economic Crisis and its Impact on Development, op. cit., 24-26 June 2009, p. 100.

C'est pour mettre un terme à ces déséquilibres mondiaux que l'idée de créer un nouveau système international de réserve a été relancée. Concrètement, il s'agit de créer une monnaie fiduciaire mondiale non liée à un Etat et d'instaurer une institution internationale chargée d'émettre cette monnaie mondiale de réserve. Cette nouvelle monnaie serait un bien commun économique global en vue de promouvoir la stabilité monétaire et financière internationale. Elle pourrait être échangée contre des devises des Etats et être allouée en fonction des cycles économiques et des besoins des Etats. Cette monnaie pourrait être émise pour compenser des déficits excessifs, tandis que les pays en excédent seraient incités à la dépenser, afin d'enrayer les déséquilibres financiers annonciateurs de crises. Elle pourrait également être émise pour financer des biens communs mondiaux.

Ainsi, le système monétaire international serait fondé sur la coopération multilatérale en vue d'assurer la stabilité monétaire et financière internationale. Une «utopie réaliste» que les gouvernements du G20 seraient bien inspirés de prendre en compte.

POUR ALLER PLUS LOIN

Sur les monnaies complémentaires:

www.lietaer.com/

www.monnaie-locale-complementaire.net/

www.etopia.be/spip.php?article1977

Sur le nouveau système international de réserve:

[www.halifaxinitiative.org/sites/halifaxinitiative.org/files/\(Web\)15%20years%20is%20enough.pdf](http://www.halifaxinitiative.org/sites/halifaxinitiative.org/files/(Web)15%20years%20is%20enough.pdf)

www.un.org/ga/econcrisissummit/docs/FinalReport_CoE.pdf

ECONOMIE ASSOCIATIVE ET MONNAIE COMPLÉMENTAIRE PRÈS DE CHEZ VOUS !

La sphère économique, à coups d'efficacité par-ci, de maximisation du profit par-là sans oublier le refrain lancinant de la croissance, enserme les citoyens. Comment regagner les biens communs économiques, colonisés par la pensée unique néolibérale ?

De nombreuses questions émergent. Comment développer des modes d'organisation plutôt coopératifs que concurrentiels, qui laissent plutôt une large part à la créativité qu'à la standardisation, qui cultivent plutôt la (bio)diversité et le dialogue que la répétition inlassable d'une pensée unique? Comment s'organiser en coopératives, monter des SEL (Systèmes d'Echanges Locaux), développer de nouvelles formes d'association? Qu'en est-il des entreprises traditionnelles, et de leur fonctionnement interne? Peut-on et doit-on les faire changer? Et la monnaie? Faut-il que l'Euro devienne un bien commun? Comment reprendre la main sur la création monétaire? Et quel rôle pour les monnaies locales?

DE BLAUWE BLOEM OU L'ÉCONOMIE ASSOCIATIVE

Des exemples anciens qui se renouvellent gagnent à être découverts ou redécouverts. C'est le cas de «De Blauwe Bloem» à Gand, petite épicerie locale spécialisée en alimentation bio depuis 1976. Elle poursuit une approche respectueuse des clients et de l'environnement tout en appliquant le principe d'économie associative.

A l'origine, soucieux de la qualité de notre alimentation et de nos terres, De Blauwe Bloem propose à ses clients des produits qui ne soient pas que de simples aliments («voedingsmiddelen», littéralement des moyens de se nourrir, de remplir son estomac) mais également des vecteurs de vie («levensmiddelen», littéralement des moyens pour vivre). L'épicerie favorise les aliments produits selon des critères biologiques, meilleurs pour la santé et respectueux de l'environnement.

Un tel mode de culture ne fait pas bon ménage avec une organisation du commerce qui exerce une pression toujours plus forte sur les prix en vue de dégager des rendements plus élevés. Telle est pourtant la réalité de l'économie libre de marché qui se nourrit de croissance, qui elle-même nécessite toujours davantage de ressources. De plus en

plus de produits cèdent la place à des produits de qualité inférieure en raison de leur prix bien en deçà des prix «normaux».

Aux conséquences délétères du modèle de compétition économique, De Blauwe Bloem préfère l'apport de la consultation, de la médiation et de l'engagement du modèle d'économie associative. D'abord, lorsqu'ils se retrouvent autour de la table, clients, commerçants et producteurs échangent pour s'accorder. Les consommateurs expriment leurs besoins en termes de produits et de quantités. De leur côté, les producteurs prennent en compte leurs capacités de production locale. Ensuite, ils définissent le prix véritable et équitable de la production sur laquelle les clients de l'association s'engagent. Dans ce modèle associatif, le profit ne joue pas de rôle significatif même si les réserves classiques pour risques et charges gardent leur raison d'être. En définitive, les gaspillages de denrées et les nombreux coûts intermédiaires sont évités, les prix ne sont ni trop hauts ni trop bas, et l'exploitation des uns par les autres devient désuète.

De Blauwe Bloem se considère comme un terrain d'expérimentation, une pâte à modeler au gré des accords entre clients, commerçants et producteurs. De Blauwe Bloem se veut être un acteur du changement, d'une économie anonyme de libre marché à une économie associative, par tous et pour tous.

Pour aller plus loin: www.de-blauwe-bloem.org/ (site en néerlandais uniquement)

LES ECO-IRIS, PROJET DE MONNAIE COMPLÉMENTAIRE À BRUXELLES

Cette monnaie a pour objectif d'encourager les achats et les comportements écologiques des ménages et de stimuler l'économie locale. L'Eco-Iris était inscrit dans les astres du 4ème plan déchets de la Région de Bruxelles-Capitale. Impulsé par la ministre de l'environnement de la Région de Bruxelles-Capitale, cette monnaie complémentaire a été conçue en partenariat avec les habitants de quelques quartiers-pilotes de la capitale (Schaerbeek, Boitsfort et Forest). Ce projet, dans sa version pilote géré par Bruxelles Environnement, a démarré officiellement en avril 2012 pour une période de près de deux ans. En cas de réussite, il pourra être élargi à d'autres quartiers.

Le principe est simple: sur base d'une liste préalablement définie, le citoyen qui adopte un comportement positif pour l'environnement reçoit, auprès de l'antenne Eco-Iris locale, un nombre défini d'Eco-Iris qu'il peut utiliser dans les commerces locaux. Produits et services durables sont privilégiés mais la plupart des commerces sont inclus étant donné que le but est de dynamiser l'économie locale et de mener l'ensemble du quartier vers la transition. Les commerçants locaux peuvent soit les réutiliser dans le réseau, soit les échanger contre des euros, moyennant le paiement de 5% du volume échangé pour maintenir un incitant à rester dans le système. L'Eco-Iris sera dans un premier temps une monnaie scripturale sous la forme de billets, avant d'être dans un second temps, disponible en format électronique via téléphone portable. Les échanges pourront à terme être réalisés via internet. Cette monnaie est adossée à l'euro: un Eco-Iris vaut 0,1 €.

Ce projet montre que l'économie n'est pas une fin en soi mais un moyen ou un outil pour tendre vers plus de durabilité, tant en incitant les éco-gestes qu'en relocalisant les échanges commerciaux. Il s'agit non seulement d'encourager la mise en place de la transition écologique au quotidien mais aussi de retisser des liens sociaux dans les quartiers.

La finance est trop importante pour être laissée aux banquiers. C'est par des actions dans le système (s'orienter vers les banques durables, soutenir la régulation financière) mais aussi par la construction d'alternatives (monnaies locales, système coopératifs, échanges non-marchands, etc.) que les citoyens pourront réellement se réapproprier le système économique et financier et le rendre plus juste et durable.

POUR ALLER PLUS LOIN

Monnaie complémentaire, Mons :

financethiquemons.agera.eu.org/spip.php?article77

Plateforme d'information pour les monnaies complémentaires : muntuit.eu/thuis/ (en néerlandais)

Monnaie complémentaire, Anvers : a-kaart.antwerpen.be/ (en néerlandais)

Monnaie complémentaire, Gand : www.torekes.be/ (en néerlandais)

PARTAGER SANS POSSÉDER: LE PATRIMOINE GÉNÉTIQUE COMME BIEN COMMUN

TOM DEDEURWAERDERE, FNRS, PROFESSEUR ET DIRECTEUR DE L'UNITÉ BIOGOV
DU CENTRE DE PHILOSOPHIE DU DROIT, (UCL)

LA GOUVERNANCE DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES GLOBALES: LA DERNIÈRE FRONTIÈRE DES COMMUNS GLOBAUX ?

Un fort regain d'intérêt pour les communs a été ressenti ces quinze dernières années. Le succès de nombreux communs traditionnels, s'articulant autour de l'usage de ressources naturelles non renouvelables gérées par des communautés, a été bien documenté, ainsi que les communs globaux de l'information, traitant de biens de connaissance non-exclusifs gérés potentiellement par un nombre potentiellement illimité d'utilisateurs inconnus. L'émergence des communs globaux de ressources génétiques s'est inspirée de ces deux formes de communs, passant de réseaux d'échanges locaux de plantes agricoles et de matériels génétiques d'animaux aux communs globaux d'information comme les banques de données génétiques permettent à des initiatives disjointes physiquement d'être mises en réseau dans un réseau virtuel commun. La gestion de notre héritage biologique qui s'appuie sur le concept des communs est toujours largement ignorée par les décideurs politiques, bien que les communs de ressources génétiques constituent le socle de quelque alternative soutenable que ce soit dans les domaines de l'agriculture et de la médecine à venir. Par exemple, la diversité des ressources génétiques est indispensable pour construire les alternatives

aux pesticides et aux autres produits chimiques utilisés dans l'agriculture ou pour développer de nouvelles semences, tant au Nord qu'au Sud, pour répondre au changement climatique.

Dans le passé, il était difficile d'envisager une gestion basée sur les principes des communs et d'envisager une production de biens à une échelle globale, de par le coût de l'échange et le manque de cadres institutionnels globaux. Sans doute, la première instance ayant fonctionné selon les principes des communs à un niveau régional était l'organisation de la recherche scientifique moderne durant le XVII^{ème} siècle en Europe, précédant de plus de deux siècles le mouvement open access pour la dissémination des résultats de la recherche scientifique. Dans les récentes décennies, les réseaux digitaux ont étendu sensiblement les opportunités de construire et maintenir différents types de communs à un niveau global.

Par conséquent, une vaste quantité de matériel génétique humain, animal et végétal est collectionnée de par le monde, émanant de régions, d'habitats et de populations les plus variés, et est échangée dans des réseaux collaboratifs de recherche (voir figure ci-dessous).

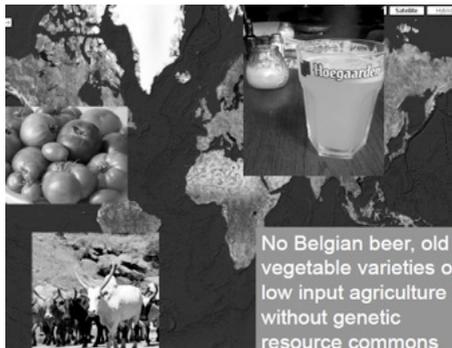


Figure 1. Exemples d'innovations qui dépendent du partage de ressources génétiques sur une base non-exclusive par des groupes et des communautés: nouveaux types de bière (recourant à la levure comme bien commun), races animales adaptées au Brésil (recourant aux ressources génétiques animales venues d'Inde comme bien commun) et anciennes variétés de tomates (recourant aux réseaux informels d'échange).

L'impact positif du développement des communs génétiques globaux et régionaux a cependant été atténué par un ensemble de facteurs, qui pourraient compromettre toute l'entreprise.

D'abord, l'importante valeur commerciale de certaines ressources génétiques, en particulier dans le développement de produits pharmaceutiques, met un frein à l'éthique du partage qui est à la base de l'échange de ressources dans la logique des communs. Ensuite, le communalisme et les normes à l'encontre de l'approche privée dans les communautés de recherche scientifique se sont érodés suite à l'introduction de délais de publication et de restrictions dans le partage de matériels et d'outils de recherche, étant donné la compétition croissante pour le financement de la recherche. Finalement, le régime de propriété non-exclusive s'est retrouvé en conflit direct avec l'expansion des droits globaux de la propriété intellectuelle et d'autres cadres légaux restrictifs.

A titre d'exemple, certains prétendent à des droits de propriété sur des ressources génétiques simplement issues de la nature. Tel est le cas des entreprises qui tentent de faire breveter des produits issus de l'ancien *Neem tree*³⁰ en Inde. Ces brevets n'ont été révoqués qu'après des années de discussions et de litiges. Une autre illustration des pressions qui sont exercées sur la sphère des communs est la sélection d'anciennes variétés de légumes en France par des réseaux informels de citoyens au travers de l'association Kokopelli³¹. Arguant de l'illégalité de la commercialisation de variétés non-certifiées, les compagnies semencières attaquent devant les tribunaux l'association.

Dans ce contexte double d'opportunités et de menaces grandissantes, nous défendons que les biens disparates dont les réseaux et les communautés de citoyens tant globaux que régionaux font usage, doivent être combinés et renforcés au sein de cadres légaux qui seraient organisés et gérés par les réseaux et les communautés eux-mêmes, sur le modèle des communautés du logiciel libre (pour l'usage des ressources génétiques comme biens de connaissance) et sur le modèle des communs de ressources naturelles

30 pour plus d'information www.phytomania.com/neem.htm

31 pour plus d'information sur l'association www.kokopelli-be.com/

(pour l'usage des ressources biophysiques). Cependant, dans le même temps, les politiques publiques sont nécessaires pour protéger ces biens publics contre des revendications de droits de propriété inappropriées et pour renforcer les normes sociales sous-jacentes qui ont été affaiblies par le manque de reconnaissance par les politiques publiques.

D'un côté, ces politiques devraient établir des droits fondamentaux d'accès à ces communs qui fournissent des bénéfices sociaux et environnementaux clairs, plutôt que de les enfermer dans des régimes d'accès exclusif propres au marché (ex: le génome humain est breveté, ce qui signifie que des revendications propriétaires sur un organisme vivant sont possibles). De l'autre, les réseaux sociaux qui promeuvent déjà une gestion saine des communs génétiques devraient être reconnus et devraient bénéficier d'un support institutionnel.

LES COMMUNS GÉNÉTIQUES, L'OPPORTUNITÉ DE L'ACTION COLLECTIVE

Classiquement, on compte quatre catégories des biens communs (commons en anglais): les ressources communes telles la nature et l'environnement (common-pool resources en anglais), les biens produits collectivement (common-pool goods en anglais) dont relèvent les biens communs génétiques, les biens publics purs, comme par exemple la connaissance, et les biens privés. Ces derniers sont gérés par le marché, les biens publics purs le sont par l'Etat. La gestion des ressources communes et des biens produits collectivement reste encore à définir. Ces biens comportent une composante publique, sans pour autant être des biens publics purs.

Dans les années 1970, ces common-pool goods et common-pool resources étaient considérés comme des «quasi» biens privés, gérés par le marché. Le résultat en fut désastreux (exemple du protocole de Kyoto et de la privatisation de l'air). Etant donné leur caractère transfrontalier, l'Etat n'était pas non plus forcément le meilleur niveau de gestion de ces biens. De nouveaux mécanismes de gestion étaient dès lors nécessaires. Ils devaient davantage relever de l'action collective non-étatique à l'instar de la coopérative, des ressources communes ou

communales et des réseaux de citoyens. L'enjeu était et est de gérer les biens communs au bénéfice de la communauté qui en a besoin pour sa subsistance de manière soutenable, convoquant ainsi le long-terme et les générations futures dans la gestion.

Promouvoir certaines formes de gestion non-étatique ne signifie néanmoins pas que l'Etat doit être absent de cette gestion; au contraire, il doit fournir un soutien aux organisations non-étatiques en termes humains et financiers. En France, par exemple, la Maison des semences³² devrait être davantage soutenue par les pouvoirs publics pour lui permettre de défendre les semences traditionnelles, qui sont de véritables common-pool goods. Or, actuellement, c'est le contraire qui se passe, les régulations nuisent à ce type d'organisations.

La composante publique et l'innovation dans les modèles de gouvernance constituent le socle de la gestion de ces biens communs. De nouvelles bases légales et de nouvelles normes (sociales par exemple) stimulent les innovations et les organisations collectives non-étatiques, telles que les réseaux d'échange de semences, de producteurs-consommateurs, etc.

DISCUSSION

- Pour préserver ces biens communs, ne devons-nous pas les utiliser le plus efficacement possible, au travers de davantage de marché libre ? *Cette idéologie a connu son apogée dans les années 1990. Depuis le début des années 2000, apparaissent les failles de ce cadre de pensée dominant et de nouvelles formes d'organisation émergent à l'initiative de la population («bottom-up», «grassroots initiatives»). Ces initiatives, encore fragiles, sont en phase d'institutionnalisation. L'objectif est de les doter d'une solidité légale.*
- La classification économique des biens en fonction des caractères rivaux et exclusifs ne pose-t-elle pas problème ? Ne doit-on pas ré-éduquer, re-penser notre conception des biens ?

En termes théoriques, les communs sont à la croisée de nombreuses disciplines (philosophie, sociologie, sciences politiques, droit, économie). En termes d'innovation, ce n'est pas tant d'innovations technologiques

32 Site du réseau « semences paysannes » www.semencespaysannes.org/bdf/bip/fiche-bip-139.html

(déjà suffisamment développées), dont nous avons besoin, mais plutôt d'innovations sociales. Nous devons redéfinir les «ressources humaines», définies actuellement uniquement de manière très restrictive, à savoir sur base des facteurs «travail», «emploi», «division et valorisation du travail».

- Arriverons-nous à contrer l'avancée du brevetage du vivant par l'éducation et l'innovation sociale ?

Le cadre juridique actuel autour du brevetage du vivant est assez effrayant. Si nous voulons construire un nouveau système, une nouvelle manière de gérer les biens, l'éducation et l'innovation sont essentielles. Nous avons besoin d'une nouvelle génération de scientifiques dans les universités tout autant que de nouvelles normes sociales et légales. Par exemple, dans le cas des semences anciennes ou traditionnelles, leur commercialisation est interdite, car elles ne figurent pas au catalogue des semences commercialisables. Pour contourner cette interdiction, les organisations paysannes ont fait preuve d'une réelle créativité, ou d'innovation sociale, en offrant les semences au lieu de les vendre. Ils ont ainsi créé un réseau social fort entre consommateurs et paysans.

- Quelle démarche favoriser? La démarche théorique ou la démarche pratique ?

L'action est bien-sûr la partie visible de l'iceberg. A la racine de l'action, on retrouve un raisonnement ou une croyance. En amont, pour encourager d'autres à agir dans un certain sens, un cadre conceptuel est mobilisé. En aval, les retours de l'action ou de l'expérience permettent d'ajuster le cadre conceptuel. En définitive, réflexion et action, théorie et pratique ont tout à gagner à travailler main dans la main, à s'alimenter l'une de l'autre.

La recherche et le monde académique bougent d'ailleurs bien plus vite qu'on ne l'imagine. L'économie dominante néo-libérale («mainstream») est en perte de vitesse en recherche. Le paysage des approches s'élargit (on le voit par exemple avec la montée de l'économie comportementale). N'oublions pas, dans ce contexte, d'élargir le cercle des parties prenantes au-delà des intellectuels et des managers. La gestion des biens communs requiert le mouvement inclusif de la sociocratie. La dimension du genre est aussi capitale pour permettre l'expression des différences et de la diversité.

- Comment gérer les communs génétiques (ex: cas des semences) ?

A la base de l'alimentation, il y a les semences. Les communs génétiques concernent dès lors tout le monde. Nous devons trouver des règles et des normes pour refléter cette réalité, et inclure un maximum «d'utilisateurs» de semences dans ce processus d'élaboration de normes. Dans le cas des semences en particulier, deux visions s'opposent: la vision créationniste d'une part - la création de variétés hybrides -, et la vision conservationniste d'autre part - la préservation de la nature et la non-intervention -. Cette opposition d'approche est flagrante dans le cas des OGMs et dans celui des semences paysannes. La question fondamentale est celle de la cohabitation inimaginable entre semences traditionnelles et semences OGMs. Néanmoins, la gestion de ces biens devrait tendre vers une certaine cohabitation d'approches, entre création et préservation, et entre différentes formes de gestion collective.

Le réseau «Semences paysannes» a par exemple développé certains types d'échanges encadrés de règles hiérarchisées pour pérenniser les valeurs sous-tendues (ex: les semences peuvent être échangées mais pas commercialisées, le rapport à la terre du producteur est de type agroécologique, le lien entre producteurs et consommateurs est un lien de proximité, etc.).

Des initiatives concrètes et prometteuses existent. Le mouvement autour des semences ou de la gestion des forêts ainsi que le mouvement open source ont des points communs qui pourraient être généralisés en un corpus théorique. L'enjeu est de supporter la coproduction du champ jusqu'au niveau politique. Ces démarches mises ensemble devraient permettre d'élaborer un nouveau paradigme pour la gestion des biens communs génétiques.

CONCLUSION:

LES BIENS COMMUNS POUR RÉINVENTER LA PROSPÉRITÉ ?

TOM DEDEURWAERDERE, PROFESSEUR UCL, FNRS
ISABELLE CASSIERS, PROFESSEUR D'ÉCONOMIE, FNRS, UCL

La littérature sur la Prospérité redéfinie (SDC 2003 ; Jackson 2009 ; Cassiers et alii 2011) et celle sur les biens communs (Ostrom 1990 ; Ostrom 2010 ; Brousseau, Dedeurwaerdere, Juvet & Willinger, eds. à paraître) ont été jusqu'ici peu confrontées l'une à l'autre. Pourtant, toutes deux se situent dans une perspective de transition vers une organisation socio-économique susceptible de répondre aux défis écologiques et sociaux. Il nous semble que ces deux courants sont susceptibles de se féconder réciproquement : les biens communs seraient un vecteur privilégié d'une redéfinition de la prospérité, du déploiement d'une prospérité qui se passe de croissance matérielle.

Les biens communs peuvent être définis comme des biens (au sens large : biens matériels ou immatériels et services) qui mobilisent une action collective dans un objectif d'intérêt commun, souvent associé à la soutenabilité (au sens large : respect des limites écologiques et justice sociale). Ils incorporent pour la plupart l'idée d'une construction simultanée d'un bien et d'une communauté.

Leur mode de production et/ou de gestion (par l'action collective) les distingue des biens privés (produits par des individus pour eux-mêmes ou pour le marché) et des biens publics (produits et/ou gérés par les pouvoirs publics).

Plus fondamentalement, le concept de « bien commun » nous invite à dépasser une définition économique de ce qu'est un bien (objet de production et de consommation) pour questionner notre sens philosophique du « bien » et de la « vie en commun ».

L'histoire de nos sociétés occidentales explique que depuis des décennies, l'accent ait généralement été mis sur l'opposition entre biens privés - régis par le marché et dominés par une logique de profit individuel - et biens publics – régis par l'Etat, au nom de l'intérêt général. Les trente dernières années, profondément marquées par l'effondrement d'un modèle alternatif au capitalisme (URSS et Chine), ont été propices à l'apologie du marché libre et à la réduction de la sphère de l'intervention étatique. Mais tandis qu'une logique de privatisation et de profit individuel s'est étendue à la plupart des dimensions de la vie individuelle et collective, des questions de plus en plus nombreuses et urgentes, auxquelles une telle logique ne semble pas pouvoir répondre, sont apparues : limites écologiques, inégalités et pauvreté, destruction du tissu social, finalités même de nos activités.

La crise multiforme que nous traversons renforce la conviction selon laquelle ces questions ne trouveront pas de réponse dans la conception de la prospérité qui prévaut en Occident depuis des décennies.

C'est dans ce contexte que de nombreuses pratiques collectives ont émergé, renouant parfois avec des pratiques très anciennes provisoirement délaissées, comme autant de résistances aux finalités que véhicule la logique capitaliste. Ces pratiques ne peuvent être rangées ni dans la catégorie de l'activité marchande ni dans celle de l'action publique traditionnelle (réglementations, politiques d'incitants), ce qui ne les empêche pas d'interférer avec l'une ou l'autre. Elles méritent une attention particulière car elles sont vraisemblablement porteuses d'une forme d'innovation sociale susceptible de répondre aux défis du XXI^{ème} siècle (écologie, justice sociale, finalités).

Il est donc fécond de réinterpréter les expériences existantes de biens communs en soulignant leur potentiel dans une perspective de transition vers une prospérité redéfinie. Divers types de biens communs – urbains,

environnementaux, économiques, génétiques, de connaissance – contribuent déjà à la redéfinition de la prospérité, parce qu’ils mettent en application ses principes fondamentaux : accent sur la soutenabilité des projets ; insistance sur le lien social et la qualité de vie ; expériences participatives et apprentissage de l’action collective ; mise en débat pragmatique de valeurs émergentes ; dépassement de l’opposition Etat-marché par la mobilisation de formes d’action politique hybrides qui impliquent à la fois les pouvoirs publics, les communautés et les réseaux citoyens.

En pratique, redéfinir la prospérité requerra un mouvement constant d’expérimentation et d’évaluation de l’action collective. Ce mouvement résultera vraisemblablement d’une hybridation de pratiques issues de trois pôles : biens communs, marché et Etat. L’intervention de l’Etat pourrait être déterminante pour que le pôle des biens communs puisse livrer tout son potentiel de contribution à l’épanouissement humain dans les limites des ressources de la planète.

RÉFÉRENCES

Brousseau, E., T. Dedeurwaerdere, P.-A. Juvet, and M. Willinger, eds. (à paraître) *Global Environmental Commons: Analytical and Political Challenges in Building Governance Mechanisms*. Oxford: Oxford University Press

Cassiers I. et alii (2011) *Redéfinir la prospérité. Jalons pour un débat public*. La Tour d’Aigues, Ed. de l’Aube.

Jackson Tim (2009) *Prosperity without growth. Economics for a Finite Planet*. Earthscan Publications Ltd.

Ostrom Elinor (1990) *Governing the Commons. The evolution of Institutions for Collective Action*, Cambridge, CUP.

Ostrom Elinor (2010) *Beyond Markets and States: Polycentric Governance of Complex Economic System*, *American Economic Review*, 100, 1-33.

Sustainable Development Commission (2003) *Redefining prosperity. Resource productivity, economic growth and sustainable development*. SDC Report.

programme du 9 mars

- 09H15** Accueil, **LEONORE GEWESSLER**, GEF, animation, **DIRK HOLEMANS**, Oïkos
- 09H30** Ouverture
- ECLAIRCISSEMENT CONCEPTUEL** **TINE DE MOOR**, prof. Université Utrecht (NL)
- LES COMMUNS, ADN D'UN RENOUVEAU DE LA CULTURE POLITIQUE**
DAVID BOLLIER, blogueur et activiste (USA)
- 10H50** Pause
- 11H10** Exposés introductions
- A. LIBRES SAVOIRS : LES BIENS COMMUNS DE LA CONNAISSANCE**
VALÉRIE PEUGOT (F), présidente de Vecam (Réflexion et action pour l'internet citoyen)
- B. LA NATURE POUR TOUS, ET PAR TOUS : LES BIENS COMMUNS D'INFRASTRUCTURE ÉCOLOGIQUE** **PABLO SERVICIO** (B), asbl Barricade, Liège
- C. CONSTRUIRE UN AUTRE SYSTÈME : LES BIENS COMMUNS PRODUITS COLLECTIVEMENT** **MAARTEN ROELS** (B), Steunpunt Duurzame Ontwikkeling Universiteit Gent
- D. SE RÉAPPROPRIER LA FINANCE ET L'ÉCONOMIE : LES BIENS COMMUNS ÉCONOMIQUES**
ARNAUD ZACHARIE (B), secrétaire général du CNCD-11.11.11
- E. PARTAGER SANS POSSÉDER : LE PATRIMOINE GÉNÉTIQUE COMME BIEN COMMUN** **TOM DEDEURWAERDERE** (B), professeur et directeur de l'unité BIOGOV du Centre de philosophie du Droit (UCL)
- 12H30** Lightfootprint lunch
- 14H00** Ateliers avec des acteurs de terrain (langue pressentie : EN)
- 1. LIBRES SAVOIRS : LES BIENS COMMUNS DE LA CONNAISSANCE**. La connaissance ne vaut que si elle est partagée par tous. Mais alors, pourquoi et pour quoi la verrouille-t-on ?
- A. POUR UN ACCÈS AUX RÉSEAUX NUMÉRIQUES ET AUX LOGICIELS LIBRES**. La révolution numérique a démultiplié la connaissance potentiellement accessible en même temps que les inégalités d'accès effectif à cette connaissance. Comment résorber ces inégalités et empêcher quelques acteurs dominants de verrouiller les portes du savoir et de le configurer à leur image ?
- B. CREATIVE COMMONS, WIKIPEDIA, ETC. POUR UN PARTAGE DE LA CRÉATION, DE LA CULTURE, DE LA PRODUCTION INTELLECTUELLE ET DE LA RECHERCHE**. En matière de connaissances, l'appropriation croissante de la création, de l'innovation et du vivant lui-même finissent par se retourner contre l'innovation et la créativité elles-mêmes. Pire encore, elle la met au service des marchés plutôt que des besoins de survie les plus basiques d'une majorité des habitants de la planète.
- 2. LA NATURE POUR TOUS, ET PAR TOUS : LES BIENS COMMUNS D'INFRASTRUCTURE ÉCOLOGIQUE**. Qui est le mieux placé pour s'occuper de ce qui appartient à tout le monde ? Ne faut-il pas en collectiviser l'usage et la responsabilité ?
- A. LA GESTION DÉMOCRATIQUE DE L'EAU, LES SERVITUDES PUBLIQUES SUR LES BIENS PRIVÉS (RUISSEAUX, SENTIERS), LE MAILLAGE ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE RURAL ET URBAIN**. Les cours d'eau n'ont cure des frontières d'États ou de propriété. Ils leur ont préexisté. Ils leur succéderont. Mais comment inventer une gestion de ce bien transversal et transfrontalier qui en assure la qualité, la pérennité et la disponibilité pour tous ?
- B. LA GESTION DE RESSOURCES NATURELLES, DE LA QUALITÉ DU SOL ET DES EAUX SOUTERRAINES, DE L'AIR, DU CLIMAT ET DES ZONES DE PÊCHE**. Quand ils sont dans la mer, à qui appartiennent les poissons ? Et l'air que nous respirons, s'il est à tout le monde, n'est-il vraiment à personne ? Existe-t-il pour assurer l'équité d'accès et la pérennité de ces ressources, des modes de gestion qui ne se résument pas à l'État ou au marché ?
- 3. CONSTRUIRE UN AUTRE SYSTÈME : LES BIENS COMMUNS PRODUITS COLLECTIVEMENT**. Entre le chacun pour soi, le tout à tout le monde et le rien à personne, des manières collectives d'habiter, de bouger et ... de pousser s'inventent tous les jours au profit d'objectifs sociaux et environnementaux.
- A. LE LOGEMENT AUTREMENT : COMMUNITY LAND TRUST et HABITATS GROUPÉS ; LA MOBILITÉ PARTAGÉE : VOITURES ET VÉLOS PARTAGÉS, ATELIERS DE RÉPARATION COMMUNAUTAIRE DE VÉLO, ETC.** Ma voiture, c'est ma liberté. Vraiment ? Répliquée à l'infini, cette maxime triomphaliste a mené à l'immobilisme et aux bouchons. Comment peut-on conserver la liberté sans posséder individuellement sa voiture ? Comment peut-on posséder son logement sans le sol qui est dessous ? Comment peut-on rendre accessibles l'ancrage et le déplacement, le logement et la mobilité en

sortant du carcan de la propriété ?

- B. AGRICULTURE URBAINE OU PAYSANNE, POTAGERS COLLECTIFS, ACHAT DE TERRES AGRICOLES EN COMMUN ; LA COGESTION DES FORÊTS ET DES ESPACES PUBLICS**. Qui s'occupera le mieux des parcs naturels ? Les fonctionnaires ? Les traders ? Ou les communautés locales ? Une alliance est-elle possible entre différents intérêts pour préserver ces biens communs ? Sont-elles en train d'être réinventées à petite échelle par les nouveaux jardiniers urbains ? Comment se mettre ensemble pour acheter des terres qui puissent servir la transition écologique ?
- 4. SE RÉAPPROPRIER LA FINANCE ET L'ÉCONOMIE : LES BIENS COMMUNS ÉCONOMIQUES**. La finance et la production économique, c'est bien trop sérieux pour les confier à d'autres motivations que l'appât du gain. On le voit tous les jours.
- A. L'ÉMISSION MONÉTAIRE ALTERNATIVE ET LES ÉCHANGES HORS MARCHÉ**. Aussi vrai qu'un euro vaut un euro, une heure de mon temps vaut une heure du tien. De nouvelles bases peuvent donc fonder les échanges de biens et de services : pourquoi se contenter de la monnaie officielle ? Pourquoi d'ailleurs se contenter de la monnaie ? Et d'ailleurs, pourquoi se contenter d'échanger des biens et des services ?
- B. LE RENOUVEAU DES COOPÉRATIVES ET LA FINANCE ÉTHIQUE**. Même avec du «vrai argent» émis dans le plus grand sérieux et - comme on le voit tous les jours - la plus grande pertinence par la Banque centrale européenne, peuvent fleurir des projets économiquement viables, et qui n'ont pourtant pas l'enrichissement monétaire comme horizon. Ou comment mettre l'activité économique au service de la société, de l'environnement et des projets sans perdre trop d'argent au passage. Et en impliquant les citoyens et les travailleurs dans les décisions économiques.
- 5. PATRIMOINE GÉNÉTIQUE : PARTAGER SANS POSSÉDER**. C'est bien connu, aucune espèce vivante n'arrive à la cheville de l'être humain. Il est tellement malin d'ailleurs qu'il a décidé de se passer d'une moitié des espèces de la planète et de mettre un prix et un tampon de propriété sur l'autre.
- A. REINTRODUIRE LA BIODIVERSITÉ ANCIENNE DANS L'AGRICULTURE PAR L'ÉCHANGE DE SEMENCES ; PARTAGER LE SAVOIR ET L'INVENTIVITÉ DE LA NATURE AU SERVICE DE LA DURABILITÉ DE NOS PROJETS VIA LE BIOMIMÉTISME**. Une des leçons de l'évolution en matière de résilience, c'est que les systèmes diversifiés résistent mieux aux chocs que les systèmes homogènes ? Mais alors, pourquoi me vend-on partout la même courgette ? Pourquoi produit-on partout les mêmes pommes ? C'est sans doute qu'on ne s'attend à aucun choc.
- B. LE COMBAT CONTRE LA PRIVATISATION DU VIVANT (OGM, BREVETAGE)**. On n'arrête pas le progrès. Surtout quand il sert les intérêts déjà bien servis de quelques entreprises agrochimiques qui séquentent le génome pour le bien de leurs actionnaires et de l'humanité - dans cet ordre de priorité. Face à ce brevetage du vivant, à la privatisation du commun par le biais de sa transformation en laboratoire, quelles mobilisations sont possibles ? Et tant qu'à faire, efficaces ?
- 16H30** Conclusion : **LES BIENS COMMUNS POUR RÉINVENTER LA PROSPÉRITÉ ?** Qu'est-ce qui crée aujourd'hui ce besoin d'action collective ? Quel rôle de l'État ? Les communs constituent-ils une réponse plausible à la globalisation ? Les communs contribuent-ils à de nouvelles configurations et résiliences communautaires ? A quels besoins sociaux sont-ils les plus aptes à répondre ? De quel temps a-t-on besoin pour s'investir dans toutes ses formes de productions collectives ?
- TOM DEDEURWAERDERE** (UCL) et **ISABELLE CASSIERS**, prof. d'économie (FNRS - UCL)
- Discutants : **PHILIPPE HENRY**, Ministre wallon de l'Environnement, de la Mobilité et de l'Aménagement du territoire (B)(sous rés.).
- 17H30** Clôture

LES BIENS COMMUNS: COMMENT (CO)GÉRER CE QUI EST À TOUS ?

Les biens communs c'est un *vocabulaire pour réenchanter notre imaginaire*, une voie à défricher pour réussir la transition écologique et sociale. Ni *biens privés*, échangés sur le marché et ne répondant qu'à une logique de profit individuel, ni *biens publics*, produit par l'Etat, les biens communs procèdent d'une autre démarche. Ils existent par la volonté de *communautés* qui s'organisent pour gérer *collectivement* une *ressource* afin d'en garantir la *pérennité* et l'*accès à tous*, parfois en interaction avec le marché, parfois avec l'Etat, parfois avec les deux. On pense souvent à l'eau, les forêts, l'air, les transports en commun, les langues, la connaissance, les ressources génétiques, le web, les monnaies, etc.

Un rôle important y est dévolu au politique : celui de reconnaître et de soutenir ceux qui - de plus en plus nombreux - veillent à ces biens communs. Car les richesses dont ils sont générateurs ont pour noms : soutenabilité, lien social, qualité de vie, action collective...

Ce livre rassemble les textes issus d'un colloque organisé le 9 mars 2012 à Bruxelles par les trois fondations politiques écologistes : Oikos, GEF et Etopia.

AUTEURS :

DAVID BOLLIER,
ISABELLE CASSIERS,
TOM DEDEURWAERDERE,
TINE DE MOOR,
MOHSSIN EL GHABRI,
GHISLAIN ERREMBAUT,
LOUISE KNOPS,
BENOÎT LECHAT,
AURÉLIE MARECHAL,
VALÉRIE PEUGEOT,
MAARTEN ROELS,
PABLO SERVIGNE,
ARNAUD ZACHARIE.

ETOPIA

CENTRE D'ANIMATION ET DE RECHERCHE
EN ÉCOLOGIE POLITIQUE

Espace Kegeljan, 52, av. de Marlagne, 5000 Namur
tel : +32 81 22 58 48 - fax : +32 81 23 18
www.etopia.be, info@etopia.be

GEF

GREEN EUROPEAN FOUNDATION ASBL

1 Rue du Fort Elisabeth, 1463 Luxembourg
tel +32 2 234 65 70
www.gef.eu, info@gef.eu

OIKOS

DENKTANK VOOR SOCIAAL-
ECOLOGISCHE VERANDERING

78-82, Sergeant De Bruynestraat, 1070 Anderlecht
tel +32 476 79 99 70
www.oikos.be, info@oikos.be

Cette publication a été réalisée avec le soutien
financier du Parlement européen. Le Parlement
européen n'est pas responsable de ce contenu.

2012/10



etopia_

Dépôt légal D/2012/11.983/11
ISBN 978-2-930558-10-3



9 782930 558103